

TADEN



le
mag

DÉCEMBRE 2020 / N°56



www.taden.fr

p. 4

**CONSEIL
MUNICIPAL**

p. 22

TRAVAUX

p. 40

VIE ÉCONOMIQUE

Vie Municipale

04

- 4... Nouveau conseil municipal
- 4... CCAS
- 5... Les échos du conseil municipal
- 16... État civil
- 17... Permis de construire
- 19... Urbanisme : démarches à suivre
- 21... Entretien des trottoirs
- 22... Travaux
- 28... Conseil de quartier
- 29... Budget participatif
- 31... Les nouveaux agents
- 31... Du changement à la bibliothèque
- 32... Bilan de l'été au camping
- 32... Kylan, sur le plateau "la grande librairie"
- 33... Commémoration du 11 novembre
- 33... Le Trophée d'Armor
- 34... Retour sur la saison culturelle

Vie associative

35

- 35... Le Club de Foot

37

Vie scolaire

- 37... École des Forges
- 38... École du Moulin
- 39... Garderies et ALSH

40

Vie économique

- 40... Achetez vos produits à la ferme
- 41... Bokoloco
- 41... Nous anti-gaspi
- 42... Escape Game
- 42... Les opticiens mobiles

43

Infos diverses

- 43... Agenda des manifestations
- 44... Frelons asiatiques
- 44... Horaires Déchèteries
- 44... Pass culture

Bulletin Décembre 2020

Directrice de la publication :
Emmanuelle d'Enquin

Déléguée à la communication et aux associations
Participation et crédit photos élus et employés administratifs :
Olivier Noël, Philippe Lugan, Martine Pасdelou, Martine Boissière, Gaëlle Lenoir, Evelyne Thoreux, Matthieu Collin, Ludovic Floury, Nelly Gauthier, Emmanuelle d'Enquin
infographies source freepik

Association / Club :
Nadège Creton - ALSS Trélat Taden - Club de Foot

Création et réalisation :
Impri'Media Bretagne
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE

Tirage 1500 exemplaires

HORAIRES D'OUVERTURE DE VOTRE MAIRIE

Lundi au vendredi : 9h30 - 11h45 / 13h30 - 17h
Mardi : 9h30 - 11h45 / 13h30 - 19h

ATTENTION : En cette période de confinement, les horaires changent :

*La mairie est ouverte du Lundi au Vendredi de 9h à 13h
Accueil téléphonique uniquement les après-midis*

Permanences

ATTENTION : pendant cette période de confinement, les horaires changent.

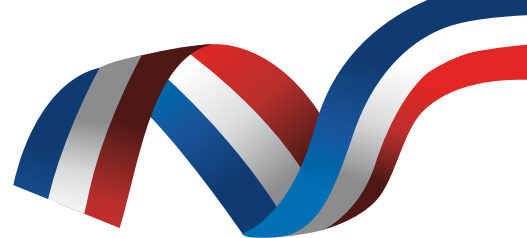
- **CCAS** : le mercredi de 9h à 13h
- **M^{me} La Maire** : Le jeudi matin de 9h30 à 11h45
- **Des adjoints** : sur rendez-vous

Nous contacter :

Téléphone : 02 96 87 63 50
E-mail : contact.mairie@taden.fr
Infos sur www.taden.fr



Le mot du maire



Chers Tadennaises et Tadennais,

L'année 2020 restera dans nos mémoires comme celle des épreuves tant au niveau national qu' international : catastrophes climatiques, crispations et conflits mondiaux, attentats terroristes et crise sanitaire majeure. La COVID a entraîné des bouleversements dans notre vie quotidienne ainsi qu'une crise économique, qui n'en est malheureusement qu'à ses prémices.

En cette période anxiogène et déstabilisante, notre seule force a été et reste **la solidarité**. Nous avons pu compter sur l'engagement de bénévoles et de professionnels très sollicités : soignants, services de secours, commerçants, agriculteurs, enseignants, agents du service public... Un grand merci à toutes celles et ceux (et vous êtes nombreux à avoir agi le plus souvent avec une grande discrétion), qui ont porté au quotidien ces solidarités de quartier et intergénérationnelles.

Je remercie également les conseillers municipaux de l'ancienne et de l'actuelle mandature ainsi que le personnel communal, qui se sont mobilisés en mars pour trouver du matériel alors en rupture de stock (masques, gel) et ont accompagné nos aînés, en leur faisant des courses ou en leur téléphonant.

Puisse l'entraide alors déployée perdurer, tout comme l'intérêt pour les circuits courts et les produits locaux, d'autant plus que le virus est toujours présent. Le dernier avis du Conseil scientifique prévoit de « *nombreux mois avec une situation difficile* » et fait état de « *plusieurs vagues successives* », après la deuxième en cours, « *durant la fin de l'hiver/printemps 2021* » et « *jusqu'à l'arrivée des premiers vaccins et/ou traitements prophylactiques* ».

Face à cette pandémie, faisons preuve de modestie, de prudence et de civisme et continuons d'appliquer les gestes barrières. C'est malheureusement la seule chose que nous puissions faire pour l'instant.

Alors que de nombreux secteurs en difficulté envisagent des licenciements, il est primordial que l'Etat et les collectivités territoriales investissent et subventionnent afin de lutter, tant que faire se peut, contre les drames humains engendrés par la crise économique.

La nouvelle équipe municipale est totalement dans cette optique. En son nom, je remercie toutes celles et ceux qui nous ont témoigné leur confiance, en les assurant du caractère sincère des engagements pris et de notre volonté de continuer à œuvrer efficacement au service de toutes et de tous. Désormais, c'est l'esprit tourné vers de nouveaux projets que l'ensemble de l'équipe s'est attelé à la tâche. Notre vision du développement de Taden reste dictée par la volonté de **préserver l'identité de la commune et la qualité de vie, à laquelle nous tenons tous**. Les articles de ce bulletin de décembre, détaillant les nombreux chantiers en cours sur notre territoire, en sont l'illustration.

Je vous souhaite à toutes et tous de la douceur et de la tendresse en ces fêtes de fin d'année, même s'il semble acquis qu'elles seront différentes de celles des années passées et vous présente mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. Qu'elle soit meilleure que 2020 serait déjà une excellente chose !

Prenez bien soin de vous et des autres.

Cordialement

Taden, le 18 novembre 2020,
Evelyne Thoreux, Maire de Taden

Nouveau conseil municipal



- 1- **Evelyne Thoreux** Maire
- 2- **Olivier Noël** 1^{er} Adjoint - Environnement - Urbanisme
- 3 - **Martine Padelou** 2^{ème} Adjointe Camping - Tourisme
- 4 - **Philippe Lugan** 3^{ème} Adjoint Affaires sociales - CCAS
- 5 - **Martine Boissière** 4^{ème} Adjointe - Enfance- Jeunesse
- 6 - **François Dartevelle** 5^{ème} Adjoint Finances - Relations avec les entreprises
- 7 - **Rosemary Eychenne** Conseillère Municipale
- 8 - **Patrick Guillaume** Délégué Travaux
- 9 - **Emmanuelle d'Enquin** Déléguée Communication - Relations avec les Associations
- 10 - **Sebastien Le Coz** Conseiller Municipal

- 11- **Matthieu Collin** - Conseiller Municipal
- 12 - **Gaëlle Lenoir** - Déléguée Culture - Patrimoine
- 13 - **Nicolas Chauvin** - Conseiller Municipal
- 14 - **Julie Savalle** - Conseillère Municipale
- 15 - **Bruno Coursier** Conseiller Municipal
- 16 - **Gérard Henry** Conseiller Municipal
- 17 - **Alexandra Le Mercier** Conseillère municipale
- 18 - **Jean-Paul Le Tiran**, élu démissionnaire, en attente de remplacement
- 19 - **Maryse Percher**, élue démissionnaire, en attente de remplacement



La commune de Taden bénéficie d'un **centre communal d'action sociale** dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles (tout âge confondu).

Il met en œuvre les solidarités et organise l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Il a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap.

La politique d'action sociale de la commune est d'accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande d'aide, APA, RSA etc) et de dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire, secours d'urgence, paiement d'une facture, régler une adhésion, etc.), d'identifier et de visiter les personnes les plus vulnérables. Ces exemples ne sont bien évidemment pas exhaustifs.

Pour ce faire et pour répondre aux besoins des Tadennaises et des Tadennais, une permanence physique a été mise en place à la mairie **tous les mercredis** de 09h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 avec ou sans rendez-vous. Des renseignements peuvent être communiqués au 02 96 87 63 50.

Dans cette période sanitaire particulièrement difficile, il est nécessaire et important d'accompagner les personnes qui en auraient le plus besoin. C'est pour cela que nous vous invitons à vous faire connaître auprès du CCAS de la mairie. Ces rendez-vous et les renseignements donnés seront traités avec la plus grande discrétion.

*A noter : Pendant le confinement, la permanence du CCAS est de 9h à 13h le mercredi
Philippe Lugan*



Par souci d'économie de papier, seuls les points forts des conseils municipaux sont présentés.

Les procès-verbaux complets peuvent être consultés en mairie et sur notre site internet (Rubrique : Mairie / Compte- rendu)

29 JANVIER 2020

Convention de gestion des eaux pluviales urbaines

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Dinan Agglomération se doit d'exercer en lieu et place des communes membres, la compétence Eaux pluviales urbaines dans les zones urbanisées et à urbaniser (zones U et AU).

Mais la gestion des eaux pluviales urbaines dépasse les questions de réseaux et d'ouvrages techniques, en touchant notamment à l'espace public, à l'enjeu de la ressource en eau et à la protection contre le risque d'inondation. Une approche globale est donc indispensable.

Dès lors, une période transitoire est nécessaire : les communes et Dinan Agglomération coopéreront, en 2020 et 2021, pour définir précisément la compétence "Eaux Pluviales Urbaines" et ses modalités, en s'intéressant en premier lieu aux enjeux et aux objectifs d'une gestion durable de ces eaux. En attendant, les communes, garantes de la continuité du service public, assureront la gestion de la compétence "Eaux pluviales urbaines" au nom et pour le compte de Dinan Agglomération, sous forme d'une convention, conclue pour une durée d'un an et renouvelable une fois.

4 MARS 2020

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

Les comptes du percepteur (compte de gestion du Centre des Finances Publiques) et ceux de l'ordonnateur (comptes administratifs de la commune) sont en concordance pour l'exercice 2019.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 941 928,05 €
RECETTES	2 448 464,81 €
RESULTAT 2019	506 536,76 €
RESULTAT REPORTE DE 2018	228 025,90 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019	734 562,66 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	856 900,96 €
RECETTES	1 525 852,30 €
RESULTAT 2019	668 951,34 €
RESULTAT REPORTE DE 2018	152 370,97 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019	821 322,31 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Sur le résultat de la section de fonctionnement s'élevant à 734 562,66 €, il est décidé d'affecter en 2020 :

- > 500 000,00 € à la section d'investissement et
- > 234 562,66€ en réserve de la section de fonctionnement.



FINANCES

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	668 788,49 €
RECETTES	688 252,33 €
RESULTAT 2019	19 463,84 €
RESULTAT REPORTE DE 2018	127 497,81 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019	146 961,65 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	182 024,41 €
RECETTES	180 893,21 €
RESULTAT 2019	1 131,20 €
RESULTAT REPORTE DE 2018	31 416,66 €



AFFECTATION DES RESULTATS

Sur le résultat de la section de fonctionnement s'élevant à 146 961,65 €, il est décidé d'affecter en 2020 : 100 000 € à la section d'investissement et 46 961,65 € en réserve de la section de fonctionnement. Il ne sera pas versé de subvention au budget principal en 2020 (montant versé en 2019 : 150 000€).

20 MAI 2020

FINANCES

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Compte tenu

- < de la réforme de la fiscalité directe locale prévue (suppression généralisée de la taxe d'habitation en 2021),
- < du transfert de la part départementale de taxe foncière aux communes après application d'un « coefficient correcteur »
- < de la décision de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), adoptée par DINAN Agglomération, fixant les taux communaux et le montant des allocations de compensation versées à la commune dans le cadre de la neutralisation sur les années 2017, 2018, 2019 et 2020, les taux communaux de taxes sont gelés en 2020 à hauteur de ceux de 2019.
- > Taxe foncière sur les propriétés bâties 13,57 %
- > Taxe foncière sur les propriétés non bâties 41,84 %

SOIT UN PRODUIT DE :

	BASE PREVISIONNELLE 2020	TAUX 2020	PRODUIT PREVISIONNEL 2020
Taxe Foncier bâti	4 313 000 (4 198 000 en 2019)	13,57 %	585 274 € (570 043 € en 2019)
Taxe Foncier non bâti	76 200 (77 900 en 2019)	41,84 %	31 882 € (32 601 € en 2019)
SOUS-TOTAL FONCIER		617 156 €	
<i>Compensation par l'Etat de la Taxe Habitation</i>		346 447 €	
TOTAL		963 603 €	

FINANCES

VOTE DU BUDGET

Le budget prévisionnel 2020 s'équilibre à
 > **2 513 521,87 €** en Fonctionnement
 > **2 616 086,92 €** en Investissement

Le détail des opérations d'investissement est le suivant :

Libellé Opération	Budget Primitif 2020 proposé (en €)
ECLAIRAGE PUBLIC	101 684,46
SALLE POLYVALENTE TRELAT	4 770,21
MAISONS DU BOURG	22 294,12
CHAPELLE DE TRELAT	15 000,00
VOIRIE COMMUNALE	137 416,21
ETUDE URBAINE CENTRE BOURG TADEN	113 118,00
MANOIR DE LA GRAND COUR	70 000,00
MAIRIE	46 000,48
ECOLE PUBLIQUES	10 657,52
CANTINE MUNICIPALE	34 656,20
TENNIS CLUB DE TADEN	246 317,60
ATELIERS CENTRE TECHNIQUE	2 190,67
CHAUFFERIE RESEAU DE CHALEUR BOIS TRELAT	29 943,00
ESPACES VERTS	461,59
BAR DU MANOIR	31 584,10
CIMETIERES COMMUNAUX	11 300,00
LIAISONS DOUCES : DOMBRIAND/DINAN-SECTION 1	153 081,24
SALLE NEUVILLE	500,00
SALLE DU COURTIL	1 000,00
LIAISONS DOUCES : DOMBRIAND/DINAN SECTION 2	245 000,00
LIAISONS DOUCES : LA VALLEE SUR L'ETANG	142 850,00

AMENAGEMENT TRELAT	275 494,33
AMENAGEMENT BOURG DE TADEN	348 080,99
HAMEAU MULTI-GENERATIONNEL	24 128,00
VOIRIE 2019	50 997,40
VOIRIE 2020	115 000,00
ECOLE MATERNELLE	15 650,00
ECOLE ELEMENTAIRE	28 510,00
GARDERIES PERISCOLAIRES	1 000,00
LIAISONS DOUCES TRELAT	45 000,00
LIAISONS DOUCES DOMBRIAND-DINAN/SECTION 3 PAQ-DIN	15 000,00
LIAISONS DOUCES LE PORTAIL	50 000,00
ACQUISITIONS DE TERRAINS	10 000,00
MAISON JAN - TRELAT	50 000,00

FINANCES

VOTE DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Le budget prévisionnel (en raison de la Covid 19) s'équilibre en 2020 à :
 > **527 324,36 €** (829 710,52 € en 2019) en fonctionnement
 > **214 348,51 €** (292 309,87 € en 2019) en investissement.

Le détail des opérations d'investissement est le suivant:

Libellé Opération	Budget Primitif 2020 proposé (en €)
MATERIEL	10 778,00
PISCINE	27 632,00
RESEAUX DIVERS	112 569,00
SANITAIRES	20 000,00
LOCAL POUBELLES	13 200,00
TOTAL	184 179,00



FINANCES

VOTE DES SUBVENTIONS

La commission en charge des associations, réunie le 30 janvier 2020, propose d'allouer, au titre de l'exercice 2020, 14 530,50 € de subventions dont 11 297,50 € pour les associations communales et 3 233,00 € pour les associations domiciliées hors de la commune.

Montant des subventions pour les associations communales

Associations tadennaises	Montant de la subvention
ALSS SECTION FOOTBALL CLUB	1 890,00€
FNACA SECTION LOCALE	112,00€
AMICALE LAIQUE ECOLES TADEN	1 145,00€
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	1 800,00€
CLUB DE L'AMITIE TADEN	489,00€
ENTREZ DANS LA DANSE	225,00€
TENNIS CLUB TADEN DINAN	2 331,00€
TENNIS CLUB TADEN DINAN tournoi Guindé	2 000,00€
ASSO TADENNAISE DE PETANQUE	243,00€
TRIATHLON PAYS DE RANCE	562,50€
DINAN NATATION	500,00€
TOTAL	11 297,50 €

Sommes auxquelles s'ajoutent 3 subventions exceptionnelles, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 :

> 50€ au secours populaire

> 50€ à l'association des Pompiers Internationaux des Côtes d'Armor (PICA)

> un complément de 750€ à la Banque Alimentaire pour atteindre un total de 1000€.

DINAN AGGLOMERATION

DINAN
AGGLOMÉRATION

Dinan Agglomération exerce depuis octobre 2018 la compétence :
« **Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire et des parcs de stationnement d'intérêt communautaire** ».

Dinan Agglomération avait proposé de conclure avec les communes une convention de gestion pour les prestations suivantes, attachées à la compétence voirie :

- > Entretien programmé des écoulements d'eaux (curage des fossés)
- > Interventions d'entretien diverses, ponctuelles, à caractère d'urgence, sur les écoulements d'eaux et sur les chaussées,
- > Entretien des dégradations superficielles ponctuelles (faïençage, fissuration, arrachements...) des chaussées au Point à Temps Automatique (PATA) ou manuel.

Fin d'année 2019, la commune de Taden avait décidé, comme beaucoup d'autres, de laisser l'Agglomération gérer intégralement ces prestations.

Toutefois, l'année 2019 étant une année de transition et de mise en place, il s'avère que la commune a exercé certaines de ces compétences sur les prestations liées notamment au curage sur les voies communales. En ne signant la convention que pour une année (au lieu des 3 proposées), la commune peut prétendre à une indemnisation par Dinan Agglomération des frais engagés soit 4 248€ TTC.

ALSH

La Commune de Taden a confié la gestion de sa compétence « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » (ALSH) à la SCOP «A l'abord'Agés». Les activités se déroulent habituellement dans les locaux de la SCOP. Or ceux-ci sont, jusque début juillet, inutilisables pour cause de travaux. La Commune et la SCOP désirent établir un partenariat et signer une convention de mise à disposition de la salle municipale de Neuville du 20 mai au 05 juillet 2020. Il est proposé qu'un forfait de location, d'un montant de 700 €, couvrant cette période, soit versé par la SCOP «A L'Abord'Agés» à la commune. Si la convention devait être prorogée après le 05 juillet 2020, la SCOP s'acquitterait d'un forfait journalier de 60 € par jour d'occupation.



3 JUILLET 2020

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

ONT ÉTÉ INSTALLÉS DANS LEURS FONCTIONS, LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS

THOREUX Evelyne	NOEL Olivier	PASDELOU Martine
LUGAN Philippe	BOISSIERE Martine	DARTEVELLE Francois
D'ENQUIN Emmanuelle	GUILLAUME Patrick	LENOIR Gaëlle
COLLIN Matthieu	EYCHENNE Rosemary	LE COZ Sébastien
SAVALLE Julie	CHAUVIN Nicolas	COURSIER Bruno
HENRY Gérard	LE MERCIER Alexandra	LE TIRAN Jean-Paul
PERCHER Maryse		

A été élue **Maire** Evelyne THOREUX (votants :19; suffrages obtenus : 15, suffrages blancs : 4 (les 4 élus des deux autres listes). Ensuite, le conseil municipal a, par 18 voix pour et une abstention (M. Gérard Henry), fixé à cinq le nombre d'adjoints au maire.

Une seule liste ayant été présentée, ont été nommés **adjointes ou adjoints** (19 votants, 15 suffrages exprimés, 4 suffrages blancs)

Olivier NOEL, Martine PASDELOU, Philippe LUGAN, Martine BOISSIERE et François DARTEVELLE.

Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

La commune de Taden se situant dans la strate de 1 000 à 3 499 habitants, les indemnités de fonction mensuelles sont les suivantes :

Maire : 51,6% de l'Index Brut Terminal de la Fonction Publique (IBT) soit 2 006,93€ brut, Adjoints: 19,8% de ce même indice soit 770,10€ brut.

Le Maire perçoit automatiquement, par défaut, l'indemnité maximale sauf s'il demande une diminution de son indemnité auquel cas une délibération du Conseil Municipal s'avère nécessaire.

Les indemnités d'adjoints ou conseillers municipaux sont assujettis, de droit, à délibération du Conseil Municipal.

Sur proposition du Maire, en accord avec les adjoints et les membres du conseil et afin de permettre d'indemniser des conseillers municipaux qui se verraient remettre une délégation de fonction du Maire, il est proposé de **minorer les indemnités du Maire et des Adjoints.**

Les indemnités mensuelles versées seront les suivantes

Prénom NOM	Fonction	Taux Maximal	Taux voté	Indemnité Brute votée
Evelyne THOREUX	Maire	51,60%	39,10%	1520,76
Olivier NOËL,	1 ^{er} adjoint	19,80%	15,10%	587,30
Martine PASDELOU	2 ^e adjointe	19,80%	15,10%	587,30
Philippe LUGAN	3 ^e adjoint	19,80%	15,10%	587,30
Martine BOISSIERE	4 ^e adjointe	19,80%	15,10%	587,30
François DARTEVELLE	5 ^e adjoint	19,80%	15,10%	587,30

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL**LUE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

«Les élus locaux exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local :

- > L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- > Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- > L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- > L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- > Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- > L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- > Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

10 JUILLET 2020

Conseillers municipaux délégués

Par arrêtés en date du 03 juillet 2020, Madame le Maire a décidé de donner délégation d'une partie de ses fonctions aux conseillers municipaux suivants :

- > Patrick Guillaume: Travaux
- > Emmanuelle d'Enquin: Communication, Bulletin municipal, Relations avec les associations
- > Gaëlle Lenoir: Culture, Patrimoine, Bibliothèque

Chacun des délégués recevra une indemnité de 6% de l'IBT, soit 233,36 € chacun.

Suite à la minoration globale des indemnités, l'intégralité de l'enveloppe n'est pas consommée. Ce reliquat pourra servir aux actions de formations auprès des élus, actions rendues obligatoires dans le cadre de la loi du 27 décembre 2019.

Création des commissions municipales

Composées exclusivement de conseillers municipaux, elles sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal et sont constituées dès le début du mandat.

Il est décidé de créer 8 commissions comme suit :

(Mme Le maire est présidente d'office et les vice-présidents sont signalés par *) :

Commissions Municipales

Affaires sociales	Environnement Urbanisme Travaux
<p>LUGAN PHILIPPE * THOREUX Evelyne EYCHENNE Rosemary LE MERCIER Alexandra PASDELOU Martine</p>	<p>NOEL Olivier * THOREUX Evelyne PASDELOU Martine LUGAN Philippe BOISSIERE Martine DARTEVELLE François COURSIER Bruno HENRY Gérard LE TIRAN Jean-Paul</p>
Camping Tourisme	Enfance Jeunesse
<p>PASDELOU Martine * THOREUX Evelyne NOEL Olivier BOISSIERE Martine LUGAN Philippe DARTEVELLE François D'ENQUIN Emmanuelle LENOIR Gaëlle EYCHENNE Rosemary LE COZ Sébastien LE MERCIER Alexandra</p>	<p>BOISSIERE Martine* THOREUX Evelyne NOEL Olivier PASDELOU Martine LUGAN Philippe DARTEVELLE François COLLIN Matthieu SAVALLE Julie LE MERCIER Alexandra PERCHER Maryse</p>

FINANCES. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES	COMMUNICATION. RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS
<p>DARTEVELLE François* THOREUX Evelyne NOEL Olivier LUGAN Philippe HENRY Gérard PERCHER Maryse PASDELOU Martine BOISSIERE Martine</p>	<p>D'ENQUIN Emmanuelle* THOREUX Evelyne NOEL Olivier PASDELOU Martine LUGAN Philippe BOISSIERE Martine DARTEVELLE François COLLIN Matthieu LE COZ Sébastien CHAUVIN Nicolas LE MERCIER Alexandra LE TIRAN Jean-Paul</p>
CULTURE ET PATRIMOINE/ BIBLIOTHÈQUE	TRAVAUX
<p>LENOIR Gaëlle* THOREUX Evelyne NOEL Olivier PASDELOU Martine LUGAN Philippe BOISSIERE Martine DARTEVELLE François HENRY Gérard</p>	<p>GUILLAUME Patrick* NOEL Olivier THOREUX Evelyne PASDELOU Martine LUGAN Philippe BOISSIERE Martine DARTEVELLE François</p>



Commission «Adjudication, Appel d'offres, jury de concours » CAO

SONT ÉLUS

Présidente	Evelyne THOREUX		
Délégué titulaire 1	NOEL Olivier	Délégué suppléant 1	GUILLAUME Patrick
Délégué titulaire 2	DARTEVELLE François	Délégué suppléant 2	LE COZ Sébastien
Délégué titulaire 3	BOISSIERE Martine	Délégué suppléant 3	EYCHENNE Rosemary

Commission « Délégation de service public et de concession »

Les élus sont les mêmes

Conseil de Sécurité et de la Délinquance/ CLSPD

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, dont font partie les communes de Dinan, Aucaleuc, Lanvally, Quévert, Taden et Trélivan a pour missions :

- De favoriser l'échange d'informations entre les responsables d'institutions publiques et privées présentes sur le territoire en encourageant le partenariat local,
- De dresser le constat des actions existantes et de définir les actions et les objectifs à atteindre,
- D'encourager les actions en matière de prévention aux addictions, de soutien à la parentalité et de prévention aux violences.

Il participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du plan local d'actions.

Ce conseil est composé :

- D'un président qui est le maire de la commune principale
- Du Préfet, du Procureur de la République ou leurs représentants
- Du Président du Conseil Départemental ou de son représentant
- Des représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet
- Des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par le président
- Des maires des communes signataires de la délibération concordante, ou leur(s) représentant(s).

Le conseil réitère sa participation financière de 0,28 € par habitant et désigne M. Philippe LUGAN comme délégué au CLSPD.

Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

SDE 22

Le SDE22 est une collectivité territoriale, dont l'organe exécutif est composé d'élus issus de désignations par les communes et les EPCI.

Outre ses missions traditionnelles (contrôle de la distribution, extensions, renforcements, éclairage public), il met en place un service d'entretien d'éclairage public et s'oriente vers de nouveaux secteurs : l'intégration des réseaux dans l'environnement, l'éclairage des lieux publics, la signalisation lumineuse, la cartographie informatisée, la télédistribution, la maîtrise de l'énergie.

La commune de TADEN désigne M. Olivier NOËL en tant que délégué titulaire au SDE 22 et M. Patrick GUILLAUME en tant que suppléant.

Désignation des délégués au CNAS

La commune adhère au CNAS ce qui permet aux agents de la collectivité, actifs ou retraités, de bénéficier de nombreux avantages sociaux à l'instar d'un comité d'entreprise (aides et prêts divers, avantages commerciaux, bon de réduction, chèque vacances, CESU ...). Un forfait de 212 € est versé par la commune pour chaque agent actif (28) et de 137,80 € pour chaque agent retraité (25). Soit une cotisation de 9 381 € pour 2020.

Association loi 1901, le CNAS est administré et animé par des instances paritaires. Les délégués locaux sont les représentants du CNAS au sein de chaque collectivité ou organisme adhérent. La durée de leur



mandat est calquée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans. Deux délégués (1 élu et 1 agent) sont désignés au sein de chaque structure adhérente.

Le Conseil Municipal, nommé

Monsieur Philippe LUGAN en tant que délégué élu

Madame Karine VALLET, Assistante Ressources Humaines, en tant que déléguée des agents.

Désignation d'un correspondant à la MISSION LOCALE

M. Philippe LUGAN est désigné référent communal au sein de la mission locale du Pays de DINAN.

Urbanisme

La Commune de Taden envisage d'exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section D1339, d'une superficie de 387 m², située rue Guérault.

En effet cette parcelle se situe sur l'emprise d'une Opération d'Aménagement Programmée dans le Bourg de Taden et s'avère particulièrement intéressante dans l'optique du projet d'aménagement d'ensemble du Bourg.

Cette parcelle a été, de ce fait, classée en zone de « réserve » par la commune au PLUi. Ce classement particulier donne priorité à la commune en cas de vente à l'amiable et permet à cette dernière de préempter en cas de vente amiable envisagée (dépôt d'une Déclaration d'Intention d'aliéner / DIA).

Petite Enfance : Modalités de gestion de la garderie à la rentrée prochaine.

La municipalité a décidé d'assurer la gestion de la garderie périscolaire en régie municipale à compter de septembre 2020. **Jessy LECUYER, titulaire du BPJEPS, est nommé responsable de la structure.**

Horaires :

Ecole du Moulin : de 7h15 à 8h45 / de 16h45 à 19h

Ecole des Forges : de 7h15 à 8h30 / de 16h30 à 19h

Tarifs :

Matin : Tarif forfaitaire unique : 1€

Soir : 1 € la première heure (avec le goûter fourni).

0,50 € par demi-heure supplémentaire.

Toute demi-heure démarrée sera facturée.

Tarifs de la cantine à partir de septembre 2020

Repas enfant Taden : 2,90 €

Repas enfant hors commune : 3,40 €

Repas adulte : 4,70 €

Motion sur l'hôpital

Le Conseil « Réaffirme sa solidarité envers les personnels de santé après une année extrêmement difficile marquée de surcroît par la crise sanitaire liée à la COVID-19 ;

Demande aux parlementaires d'élaborer et promouvoir des propositions de loi assurant la présence de médecins là où le service public les requiert et un système de rémunération équitable et viable;

Demande à l'ARS de réévaluer, avec les représentants de notre territoire, la pertinence du découpage actuel des territoires hospitaliers. »



9 SEPTEMBRE 2020

Tennis Club Taden Dinan

Une convention tripartite relative à l'emploi d'un animateur sportif au sein de l'association « TENNIS CLUB TADEN-DINAN » est établie, depuis plusieurs années, entre le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, la Commune de TADEN et l'association. Cette convention permet la prise en charge par chacun des cosignataires d'un tiers du coût total du poste d'animateur sportif.

Cette convention a été signée pour une durée de trois ans, du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2020. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer en faveur d'une reconduction de cette convention, à compter de septembre 2020, et pour une durée de quatre ans, dans les mêmes conditions. La participation financière annuelle demandée à la commune est de 8 000 € (même participation que le Département).

Subventions exceptionnelles

- **200€ à Emmaüs**, très impactée par la crise de la Covid 19.
- **200€ aux pompiers** humanitaires du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF), engagés auprès des Libanais à la suite de l'explosion du 4 août 2020.
- **0,15€ par habitant pour le forum des associations** de Dinan, mutualisé entre les communes de Dinan, Quévert, Aucaleuc, Trélivan, St Carné, St Hélien et Taden.

Camping

EXONÉRATION TARIFAIRE EXCEPTIONNELLE

Du fait de l'épidémie de Covid-19, le camping de la Hallerais a dû fermer ses portes du 17 mars au 02 juin 2020. Les propriétaires de mobil-homes louant à l'année un emplacement sur le camping (location entre 2500 € et 3000 €) paient la totalité de leur redevance pour 2020. Par contre, il leur est attribué un avoir de 250 € sur la redevance 2021.

Éclairage public

CHEMINEMENT PIÉTON

ENTRE L'ÉCOLE ET LE CIMETIÈRE DE TRÉLAT

A la demande de la Commune, dans le cadre des travaux d'aménagement du cheminement piéton entre le Bourg et le cimetière de Trélat inscrits au programme de voirie 2020, le Syndicat Département-

tal d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) a adressé une proposition d'éclairage public.

Le montant des travaux à réaliser s'élève à la somme de 37 584€ TTC, dont 21 924€ à la charge de la commune.

Aménagement rue Guérault

VALIDATION DE L'AVANT-PROJET

Dans le cadre de la redynamisation du centre bourg s'appuyant sur l'étude urbaine prospective réalisée en 2017 par l'atelier du Canal, la commune a lancé, le 25 juin 2019, une consultation pour un contrat de maîtrise d'œuvre sur les travaux de la rue GUERAULT.

La commission d'appel d'offres, réunie les 15 et 25 juillet 2019, a décidé d'attribuer ce marché au groupement ARCHAEB.

Ce programme, suivant les préconisations de l'étude urbaine et avis conformes des architectes des Bâtiments de France et du CAUE, vise :

- > à étudier la requalification de la rue et ses abords,
- > à rénover les trois garages existants et réaliser une extension pour permettre l'accueil de quatre stationnements supplémentaires à destination de certains riverains, n'ayant ni cour, ni jardin,
- > à abaisser la hauteur du mur d'enceinte du Manoir, le modifier et le repositionner
- > à étudier la possibilité de déplacement du transformateur.

De nombreuses réunions d'échange et de travail permettent aujourd'hui la présentation d'un avant-projet sommaire d'aménagement proposé à la validation du Conseil Municipal.

Par 14 voix pour, une voix contre (M. Henry) et trois abstentions (M^{mes} Lemerrier et Percher, M. Le Tiran),

Le conseil :

- > Approuve l'avant-projet sommaire présenté par le groupement d'architecte ARCHAEB,
- > Valide le principe d'un élargissement de la réflexion du projet à la démolition des sanitaires du bourg et la création d'une venelle,
- > Valide le principe de modifier le programme d'extension des garages et d'y associer les sanitaires et autres lieux nécessaires à l'utilisation des jardins du manoir de la Grand'Cour,
- > Valide en conséquence le principe d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement d'architectes.

Transport scolaire (MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE)

Le service de transport scolaire entre les deux écoles de la commune était initialement géré par le Département. A l'issue des différentes lois de réorganisation territoriale, cette compétence a été transférée à la Région. La Région a délégué cette compétence à l'Agglomération la désignant de fait comme Autorité Organisatrice de premier rang (AO1).

Dinan Agglomération, par délibération du 18 décembre 2017, a adopté le principe de la délégation de tout ou partie de l'organisation des transports aux communes, qui deviennent alors, par délégation, Autorité Organisatrice de second rang (AO2). La région reste la gestionnaire du marché et la commune s'assure de sa bonne exécution par, notamment :

- > La mise à disposition d'un agent communal pour accompagner le conducteur et les enfants ;
- > La fourniture d'un état détaillé de la fréquentation et d'un rapport d'exécution à l'Agglomération tous les trimestres ;
- > La réalisation des opérations d'inscription, d'information et de communication auprès des familles.

La commune s'acquittait auparavant d'une redevance auprès de la Région et avait fait le choix **de ne pas refacturer le transport auprès des familles.**

La commune versera désormais à Dinan Agglomération :

- > 120 € pour le 1^{er} et le 2^{ème} enfant,
- > 50 € pour le 3^{ème} enfant,
- > Service gratuit à partir du 4^{ème} enfant.

14 OCTOBRE 2020

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle communale a pour rôle de :

- > Statuer sur les décisions prises par le Maire, qui inscrit les nouveaux électeurs,
- > Procéder à de nouvelles inscriptions/radiations,
- > Statuer sur les recours formulés par les électeurs.

Elle est composée de 5 membres volontaires dont :

- > 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire,
- > 1 conseiller municipal de chacune des listes minoritaires.

SONT ÉLUS :

Patrick Guillaume	Liste Majoritaire (M ^{me} Thoreux)
Sébastien Le Coz	Liste Majoritaire
Matthieu Collin	Liste Majoritaire
Gérard Henry	Liste Minoritaire (M. Henry)
Maryse Percher	Liste Minoritaire (M. Le Tiran)

Vote du règlement intérieur du Conseil Municipal

Ce règlement désormais obligatoire dans les communes de plus de 1000 habitants, fixe :

- > Les modalités de déroulement, organisation et tenue des séances de conseil municipal,

- > Les modalités de constitution et fonctionnement des commissions, comités consultatifs et conseils de quartiers.

Eclairage public

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) a adressé une proposition d'éclairage public pour la rénovation des foyers des Jardins de Trélat.

Le montant des travaux à réaliser s'élève à la somme de 14 904 € TTC, dont 8 964 € à la charge de la commune.

Cette opération s'inscrit dans une programmation pluriannuelle visant à équiper les lampadaires d'ampoules LED afin de lutter, conformément à la loi « GRENELLE 2 », contre la pollution lumineuse et le gaspillage énergétique et afin de préserver la faune et la flore.

Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages d'Orange

Pour 22,357 km d'artères aériennes et 64,304 km d'artères souterraines, Orange va verser pour 2020 une redevance d'un montant de 4 073,11 €.

Naissances

Le 13 novembre 2019

Joséphine SAGORY

5 Résidence La Grande Allée

Le 24 novembre 2019

Gabrielle LECOSSOIS

21 Hameau des Grandes Touches

Le 30 novembre 2019

Martin THERACHE

15 Le Parc

Le 24 février 2020

Mathilde BELLEC

16 rue de la Vallée Sur l'Etang

Le 04 mars 2020

Élie LEMONNIER

74 Le Domaine

Le 16 avril 2020

Evan LEBRETON

3 rue du Bosquet

Le 29 avril 2020

Louise HERPIN RIAUX

1 La Granville

Le 21 mai 2020

Anaïa CHAMPONNOIS

26 La Vallée Sur l'Etang

Le 27 mai 2020

Tia ROCHÉ

17 Hameau des Grandes Touches

Le 28 mai 2020

Quentin & Hugo FAUVEL HUET

93 Le Domaine

Le 26 juillet 2020

Ambre LESAGE

5 La Ville Apolline

Le 29 juillet 2020

Yasmine HAFNAOUI

2 Rés. La Vallée Sur l'Etang

Le 6 septembre 2020

Oscar LE MOUËL

39 Rés. du Moulin

Le 29 septembre 2020

Julia LESEVE

2 La Moisenie

Le 25 octobre 2020

Victoria LABISTE

22 Rés. La Grande Allée

Le 31 octobre 2020

Noé COUTELLE

2 rue de la Grande Cocagne

Mariages

Le 05 septembre 2020

**Jean-Christophe HERVÉ
Et Lolita MARTIN-MATEOS**

32 rue de la Ville au Comte

Le 24 octobre 2020

**Daniel LEFFRAY
Et Sylvie MOSZKOWICZ**

3 La Pontais

14 septembre 2019

**CHOUANNIÈRE Lolita
LEMARCHAND Pierre-Emmanuel**5 Allée du Moulin à PACÉ
34 Rés. du Moulin TADEN

21 septembre 2019

**MELLETH Nathalie
GUESSANT Pascal**

20 Rés. La Vallée Sur l'Etang

Décès

Le 10 décembre 2019

Joël LEROUX

63 Le Domaine

Le 28 décembre 2019

Louise LASSAUCE, Veuve DUVAL

11 Vildé

Le 03 janvier 2020

Diana CARRUTHERS, ép. GERENTE

1 Passage des Grèves

Le 12 février 2020

Raymond CHARDEVEL

24 Le Domaine

Le 06 mars 2020

Madeleine THIRION

21 Le Domaine

Le 07 avril 2020

Josyane LECHOUX, ép. GUÉRINEL

6 La Janais

Le 08 avril 2020

Joël PROD'HOMME

86 Le Domaine

Le 18 avril 2020

Juliette CHOPIER Veuve LOEDEC

36 Loc Maria

Le 21 avril 2020

Janine BERTHE-MAUDET ép. ENSAULT

4 Le Portail

Le 25 avril 2020

Irénée RICHEUX Veuve CHEVALIER

La Pontais

Le 15 mai 2020

Maxime HAMON

1 rue St Cyr Bel Air

Le 07 juin 2020

Martine LASSAUCE ép. GUGGER

19 Rés. Le Bois Coudray

Le 14 juillet 2020

Marie-Anne LE MAU

15 rue du Traversain

Le 25 juillet 2020

Kilian RICHTER

21 rue des Prairies Fleuries

Le 11 juillet 2020

Alain GRASSAT

9 rue du Pré d'Ahaut

Le 16 juillet 2020

Odette GOUAULT ép. JEGOU

1 Le Domaine

Le 1^{er} septembre 2020**Edouard MISIEWICZ**

15 Le Chatel

Le 6 septembre 2020

Marie-Ange CLESSE é. FERRAND

3 Les Jardins de Préval

Le 16 septembre 2020

Gérard BUISSON

8 Le Domaine

M^{me} GLON Amélie 5 LOC MARIA
> *Changement de fenêtres*

DINAN AGGLOMERATION 23 rue Guérault
> *Création d'un préau*

M^{me} LEVEQUE Danielle 1 RES DE CLAIR SOLEIL
> *Fermeture d'une pergola*

M. PEROT Yves 12 RES LA GRAND COUR
> *Extension d'une maison d'habitation*

M. NOGUES Jean-Claude 25 RES DU MOULIN
> *Construction d'une véranda*

M. RUMEL Edouard 9 RES LA GRAND COUR
> *Changement des menuiseries*

M. MOREL Yannick 7 LOT LA GRANDE ALLEE
> *l'édification d'une clôture*

EMERAUDE PARE-BRISE M. De la Rochebrochard
6 BD DU PETIT PARIS
> *Peinture sur bardage*

M. GAUTIER Loïc 31 RES LA VALLEE DE L'ETANG
> *Edification d'une clôture*

M. LE TIRAN Jean-Paul 2 LA JOSSAIS
> *Remplacement d'une lucarne existante*

M^{me} MORIN Séverine 19 RUE LOC MARIA
> *Changement de menuiseries*

M. HAMONIC Jean-Yves 4 LA JANNAIE
> *Construction d'un chenil*

M. DESERT Yannick 2 LES PORTES
> *Pose d'une clôture & Construction d'une véranda*

M. GOULAN Gary VALLEE DE LA MENARDAIS
> *Coupe et abattage d'arbres*

M^{me} LEDREIN Guillemette 60 LOT LA GRANDE ALLEE
> *Construction d'un auvent*

M. LEPINE Denis 44 RES LE DOMAINE
> *Extension d'une maison individuelle*

M. & M^{me} HAOUISEE - BOUILLET Marie-Claude et Clément
21 RUE SOUQUET
> *Ajout fenêtre de toit et isolation toiture par l'extérieur*

M^{me} MARTIN PEREZ Emilia 38 RUE LOC MARIA
> *Remplacement fenêtre séjour par baie coulissante et 2 ou 3 marches extérieures*

M. ROBERT Marcel 7 RES LA GRAND COUR
> *Peinture des menuiseries et pose de 2 fenêtres de toit*

M^{me} BORNEMANN-MENETREY Anne
13 LA GRAND VILLE
> *Changement des fenêtres*

M. RENOULIN Patrick 9 RUE DES GREVE
> *Rejointement ensemble façades et pignons existants en pierres apparentes d'une maison*

M^{me} & M. GUILLOT Denis 6 RES LA CHAPLAINE
> *Aménagement garage en pièce de vie*

M. LABBE Yves 3 B LAUNAY
> *Changement des fenêtres en alu gris clair et suppression de 2 allèges*

M. BILY DANIEL 5 LA JANNAIE
> *Pose d'une clôture*

M. DERENONCOURT Patrick 13 RES LE DOMAINE
> *Remplacement des ouvertures*

BNP PARIBAS Mme REMOADI Cécile LA CONINAIS
> *Remplacement du portail avec élargissement de la chaussée et modification du passage piéton*

M. ROUVRAIS GAETAN 5 RUE DES MARIERES
> *Création de 3 fenêtres de toit encastrées*

M^{me} COLSON Louise 89 RES LE DOMAINE
> *Aménagement de combles*

M. LAVENNE Christian 9 LOT DE LA GRANDE ALLEE
> *Construction d'un abri de jardin*

M. LE MOIGN YANNICK 1 LA JUGONNET
> *Modification des ouvertures et édification clôture*

M. & M^{me} ROUVRAIS Gaëtan et PERREE Mélanie
5 RUE DES MARIERES
> *Création de 3 fenêtres de toit encastrées*

M. DENGEL Pascal 5 LAUNAY
> *Pose de 2 fenêtres de toit*

M. HEUZE Mathieu 68 LOT DE LA GRANDE ALLEE
> *Pose d'une clôture*

MAIRIE DE TADEN VALLEE DE LA HALLERAIS / VAU
> *Coupe et abattage d'arbres*

M. ANDRE-ORMROD Ewan 24 RUE LOC MARIA
> *Modification des façades*

M. MILLIOT Gilles 3 RUE SOUQUET
> *Remplacement 1 gouttière, 2 vélux et toiture bitumée d'un appentis existants*

M. et M^{me} METAYER/BUCHON Christophe et Sylvie
3 VILDE
> *Edification clôture*

M^{me} BRAULT Lucie 24 RES LES COTEAUX DE BEAUREGARD
> *Construction d'un abri de jardin*

M. JEGLOT Jean-Yves 2 LA TOUCHE CHEVRET
> *Remplacement de 2 outeaux par 2 vélux*

M. KORALEWSKI Pascal 15 RES LA GRANDE ALLÉE
> *Installation d'une serre horticole chassis aluminium, panneaux polycarbonate*

M. CORGIE Corentin 7 RUE GUÉRAULT
> *Ravalement de façades, extension et renouvellement des huisseries de l'habitation*

M. CHAPRON Cyril 11 LOT LA GRANDE ALLÉE
> *Clôture et abri de jardin.*

M^{me} FILLION Magali 4 B RUE SOUQUET
> *Changement de fenêtres*

M. SAVATTE Kilian 10 LES PORTES
> *Rénovation maison : ouvertures, crépis, toiture et changement des huisseries*

M. SEGUIN Jérémy 6 LOT LA GRANDE ALLEE
> *Construction d'un mur de clôture*

M. GERRETSEN Théo 2 PORT DE LA PROVIDENCE
> *Réfection de la couverture en ardoises*

M^{me} DOUDARD Valérie 38 LOT LA GRANDE ALLEE
> *Edification d'une clôture*

M. GUEGAN Jean-Philippe 14 LES GRANDES TOUCHES
> *Construction d'un abri de jardin*

M. BOUILLET Clément 21 rue Souquet
> *Modification d'ouverture*

M^{me} LEMOINE Françoise

RÉSIDENCE DU MANOIR

Lotissement de 2 lots

**SARL TERRA DEVELOPPEMENT
M. LE NY Christophe**

LES COURTILS DE L'OISEL

Création d'un lotissement de 26 lots

SCI MAC TADEN M. LE BAILLIF

RUE DE LA TRAMONTANE

*Construction bâtiment d'activité pour
vente matériel électrique***SCI RUBIS M^{me} BERNAZZANI**

Christelle 5 RUE DU ZEF

*Agrandissement d'un bâtiment existant***SCI LES GROS CHENES M^{me}****BOUETARD Andrée**

LA BILLARDAIS DE TADEN

*Démolition partielle, rénovation,
extension à usage d'habitation pour des
logements locatifs***SCI OZDINAN M. HOCHET Gwenaël**

65 RUE DE LA TRAMONTANE

*Construction de bureaux et d'un entrepôt***SARL LA VALLEE DU LAUNAY****M. DENGEL Pascal** 5 LAUNAY*Extension maison d'habitation***M. DINOMAIS Quentin**

9 RUE GUERAULT

*Modification de la façade, création
d'ouverture et construction d'une terrasse***M. HAMONIC Jean-Yves** 4 LA JANNAIE*Rénovation et extension d'une maison
d'habitation***M. SEGUIN Jérémie** 6 LOT GRANDE ALLEE*Extension d'une maison d'habitation***SA ENEDIS DIRECTION REGIONALE****BRETAGNE** 9 B RUE DE LA BISE -*Création d'un auvent***SCI OUMNIAK M. GANOT Jean**

LES FOLIES D'ABAS

*implantation cellule commerciale***M. HAMONIC Jean-Yves** 4 LA JANNAIE*Construction d'un garage***SCI 328 M. BOUILLON Edgard**

ZA DES ALLEUX - Construction de

*cellules artisanales et de restauration***SAS NORMAN EMBALLAGES SAS**

LA COURBURE

*Construction d'un bâtiment technique
pour une chaudière biomasse.***M. CHAMPALAUNE Tristan**

8 RÉ S GRAND'FONTAINE

*Construction d'une maison individuelle***M. GUILLOUX LAURENT**

9 RÉ S GRAND'FONTAINE

*Construction d'une maison individuelle***M^{me} FOUCAULT Isabelle**

24 RÉ S GRAND'FONTAINE

*Construction d'une maison individuelle***M. PRUDHOMME Eric**

10 RÉ S GRAND'FONTAINE

*Construction d'une maison individuelle***M^{me} FONTAINE Nathalie**

25 RÉ S GRAND'FONTAINE

*Construction d'une maison individuelle***M. GUEGUEN Serge**

11 RÉ S GRAND'FONTAINE

*Construction d'une maison individuelle***M. BOURGET Romain**

22 RÉ S GRAND'FONTAINE

*Construction d'une maison individuelle***NEOLOGY SAS M. NICOL Philippe**

RÉS GRAND'FONTAINE

*Construction de 5 maisons mitoyennes***M^{me} DAVY Sylvaine**

20 RÉ S GRAND'FONTAINE

*Construction d'une maison individuelle***M. TASSEL Floriant**

RÉS GRAND' FONTAINE

*Construction d'une maison individuelle***M^{me} GESBERT Laëtitia**

5 RÉ S GRAND'FONTAINE

*Construction d'une maison individuelle***M. LERAY Corentin** 30 RÉ S

GRAND'FONTAINE

*Construction d'une maison individuelle***M. DAVID Julien** 7 RÉ S

GRAND'FONTAINE

*Construction d'une maison individuelle***M. SAGORY Mathieu**

5 RÉ S GRANDE ALLÉE

*Construction d'un carport et d'un abri de jardin***M. LUCAS Patrice**

21 RÉ S GRAND' FONTAINE

*Construction d'une maison individuelle***M. TRUET Gaylord**

16 RÉ S GRAND'FONTAINE

*Construction d'une maison individuelle***M. LEFORESTIER Anthony**

RÉS GRAND'FONTAINE

*Construction maison individuelle***M. BERTHELOT Vincent**

22 RÉ S GRAND'FONTAINE

*Construction d'une maison individuelle***M. MARTINS LUCAS**

26 RÉ S GRAND'FONTAINE

*Construction d'une maison individuelle***M^{me} LEMOINGT Christine**

15 RÉ S GRAND'FONTAINE

*Construction d'une maison individuelle***SARL CAP 300**

RUE DE LA TRAMONTANE

*Transformation local professionnel en
équipement ludique (trampolines) -
Extension***M. TOUBLANC Bastien**

11 RÉ S GRAND FONTAINE

Construction d'une maison individuelle

Autorisation d'urbanisme : démarches à suivre



La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

CERTIFICAT D'URBANISME (CU)

Le certificat d'urbanisme est un document d'information, ce n'est pas une autorisation. Il en existe 2 types : le certificat d'information et le certificat opérationnel. Le 1er donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné, le 2^{ème} vous renseigne sur la faisabilité d'un projet. La demande de certificat est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) ou d'une opération de construction.

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP) Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

La déclaration préalable de travaux (DP) est obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur (ravalement, fenêtres, portes, velux), des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

La surface de plancher ou d'emprise au sol doit être comprise entre 5 m² et 20 m² (ex abri de jardin). En secteur sauvegardé, même une construction de moins de 5 m² est soumise à DP).

Entre 20 et 40 m², on peut déposer une DP à condition que les 3 conditions suivantes soient remplies simultanément :

- 1 - zone U.
- 2 - construction rattachée à l'habitation.
- 3 - surface totale, extension et habitation, inférieure à 150 m² : sinon obligation de Permis de Construire déposé par architecte.



PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Travaux d'extension, non soumis à DP : voir paragraphe précédent.

Changement de destination avec modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment

Pour le Permis de Construire, ne pas oublier de déposer en mairie la déclaration d'ouverture de chantier.

PERMIS D'AMÉNAGER (plus rare)

Le permis d'aménager est une autorisation d'urbanisme qui permet à l'administration de contrôler les aménagements réalisés sur un terrain. Le permis d'aménager concerne, par exemple, la création d'un lotissement, d'un camping ou d'aires de stationnement. Les opérations soumises à cette autorisation peuvent varier si votre projet est situé dans le périmètre d'un secteur sauvegardé, dans un espace remarquable ou dans un milieu littoral à préserver.

Permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager

Lorsqu'une autorisation de construire ou d'aménager vous a été accordée, vous pouvez en obtenir la modification en déposant un permis modificatif pour des petits changements du projet initial. S'ils sont plus importants, ou si vous avez déjà déposé votre Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT), vous devez déposer un nouveau dossier...

PERMIS DE DÉMOLIR

Le permis de démolir est une autorisation d'urbanisme. Vous devez l'obtenir avant la démolition partielle ou totale d'une construction relevant d'une protection particulière ou située dans un secteur où ce permis est obligatoire. Lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande de démolition peut être faite avec la demande de permis de construire ou d'aménager.

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) à la mairie pour signaler la fin des travaux. Cette déclaration est obligatoire pour les travaux issus d'un permis de construire, d'aménager ou d'une déclaration préalable de travaux.

DOCUMENTS A FOURNIR

Demande de certificat d'urbanisme

- > plan de situation
- > plan cadastral
- > + photos pour certificat d'urbanisme opérationnel (demande en vue de savoir si un projet précis est réalisable)

Déclaration préalable : (construction inférieure à 20 m², clôture, modification d'ouverture...)

- > plan de situation
- > plan cadastral
- > plan de masse de la construction à édifier
- > photos

Permis de construire : (construction supérieure à 20 m², changement de destination d'un local)

- > plan de situation
- > plan cadastral
- > plan de masse de la construction à édifier
- > plan de coupe du terrain et de la construction
- > photos
- > document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement
- > volet paysager

Ravalement de façade : (documents à mettre dans le dossier)

- > 1 formulaire de déclaration de travaux
- > 3 plans de situation
- > 3 plans de masse (4 si consultation des Architectes des Bâtiments de France)
- > Des photographies de la façade
- > 3 notices descriptives des matériaux et coloris utilisés (de préférence accompagnées de l'échantillon du coloris de l'enduit et du devis détaillé).



Entretien des trottoirs

ARTICLE 1 : Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Taden.

ARTICLE 2 : Entretien des trottoirs et des caniveaux

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains,

- pour les trottoirs, sur toute leur largeur,
- ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur.

2.1 – Entretien

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.

2.2 – Neige et verglas

Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leur habitation.

2.3 – Libre passage

Les saletés et déchets collectés par les riverains lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets ménagers. Il est expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. Les avaloirs, caniveaux doivent demeurer libres.

ARTICLE 3 : Entretien des végétaux

3.1 – Taille des haies

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

3.2 – Elagage

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

ARTICLE 4 : Interdiction d'abandonner des déchets sur la voie publique

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements.

ARTICLE 5 : Exécution

Madame le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de DINAN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Chaudière bois de Trélat

un exemple à suivre

C'est le 23 septembre dernier que des élus de Lanvallay ont rendu visite à leurs homologues de Taden pour découvrir les installations du réseau de chaleur et de chaudières bois mis en service il y a près d'un an pour chauffer l'école de Forges, la Maison du temps libre, la Salle Frémur, la Maison Jan et les vestiaires du foot.



En effet, la municipalité de Lanvallay a engagé une étude pour évaluer la faisabilité d'une installation similaire à proximité de l'EHPAD communal.

« Il nous apparaissait essentiel d'échanger avec nos collègues pour disposer d'un retour d'expérience avant d'aller plus loin dans notre projet. Cette rencontre avec les élus de Taden a été très enrichissante. Cela nous a permis d'appréhender la réalisation d'une telle infrastructure d'un point de vue économique et technique. Les aides financières, l'amortissement sur 15 ans ainsi que le soutien aux emplois de la filière bois locale sont autant d'éléments qui doivent nourrir notre réflexion » a confié Thierry Nicolas, adjoint au maire de Lanvallay en charge de la Transition écologique.

Même si il est prématuré de tirer un premier bilan du fonctionnement de l'installation après 1 an de mise en service, les élus tadennais n'ont pu qu'encourager leurs collègues à aller de l'avant tout en soulignant que la réussite d'un tel projet passe par l'implication des agents communaux aux différents stades des études afin d'assurer l'exploitation et un entretien optimal des chaudières.

Liaison douce Taden – Dinan

la première tranche inaugurée et mise en service



C'est en présence de M. Musset, Sous-Préfet de Dinan, de M. Ramard, Conseiller Régional et Président du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, de M^{me} Guillemot, Vice-Présidente de Dinan agglomération en charge des mobilités et des Infrastructures et de M^{me} Bichon, Conseillère départementale que M^{me} le Maire, entourée de l'équipe municipale, a eu le plaisir d'inaugurer la première tranche de la liaison douce Taden-Dinan.

Lors de son intervention, elle a tout d'abord souligné la dimension structurante de cet aménagement pour notre territoire. Elle s'est dite fière d'être à la tête d'une équipe

municipale qui a su porter cette opération et ainsi contribuer à l'amélioration de l'entrée de ville et au développement des mobilités alternatives en cohérence avec les orientations qui sont au cœur du projet du futur Parc National Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude. Elle a aussi évoqué la création des quai bus normalisés qui ont été intégrés dans l'aménagement, offrant ainsi un meilleur niveau de service aux usagers du réseau de bus Dinamo.

Bien évidemment, cette cérémonie a été l'occasion pour M^{me} le Maire de remercier l'État, la Région, le Département et Dinan agglomération qui ont su percevoir la dimension intercommunale de cette infrastructure par leur soutien financier représentant près de 60 % du montant global de l'opération.

A la fin de son allocution, M^{me} Thoreux s'est félicitée du bon déroulement du chantier malgré des conditions de circulation difficiles et un contexte sanitaire dégradé. L'expertise du bureaux d'étude A'DAO, maître d'œuvre et l'expérience de la société EVEN en charge des travaux ne sont pas étrangères à la réussite de cette phase opérationnelle qui s'est déroulée en étroite concertation avec les services techniques communaux et départementaux et les représentants des commerçants de la zone commerciale Cap Rance.

Tout ça semble de bon augure pour la suite...

Olivier Noël

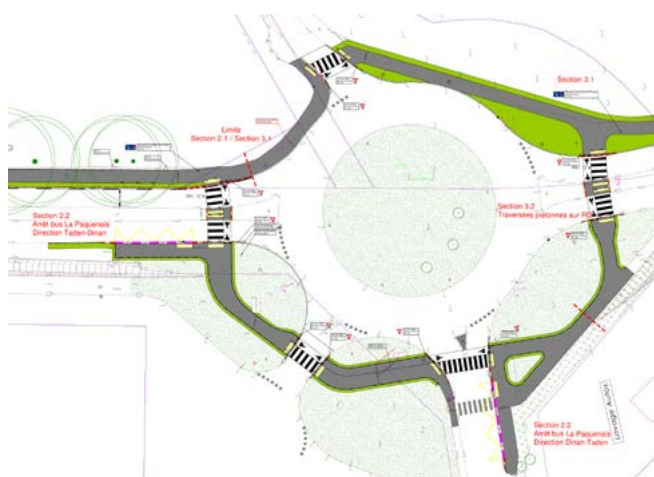
Liaison douce Taden – Dinan

2^{ème} tranche en bonne voie (douce) pour 2021.

S'inscrivant dans la continuité de la politique de promotion des modes de déplacements alternatifs initiée sous la précédente mandature, les élus de la commission travaux – urbanisme et transition écologique ont validé le principe de réalisation de la 2^{ème} tranche de la liaison douce entre le giratoire des Champs Blancs (Décathlon) et le giratoire de la Paquenais, dont l'étude et le suivi de chantier ont été confiés au cabinet A'DAO.

Après des travaux d'effacement de réseaux électriques et téléphoniques qui seront entrepris par le Syndicat Départemental de l'Energie des Côtes d'Armor **en janvier 2021**, la municipalité compte engager les travaux tout début **septembre 2021**.

Ce nouvel aménagement sera à l'image de ce qui a été réalisé lors de la 1^{ère} tranche et intégrera la création de traversées piétonnes au niveau des giratoires ainsi que la mise aux normes des 2 quais bus existants de la Paquenais.



D'un point de vue financier, le coût de l'opération devrait avoisiner les 232 000€ TTC, maîtrise d'œuvre et acquisitions foncières comprises. Pour l'aider dans la concrétisation de ce projet, la commune sera soutenue à hauteur de 47 500 € par le Département des Côtes d'Armor à travers son plan de relance et de soutien à l'économie locale. L'état lui aussi, apportera sa contribution avec 46 767 € issus des Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux. Enfin, la Région, participera au projet à hauteur de 34 000 € octroyés dans le cadre d'un contrat de partenariat.

Charge à la commune de financer les 61 733€ HT restants.

Si toutes les conditions sont réunies pour démarrer les travaux comme convenu, cette 2^{ème} section devrait être mise en service **avant les fêtes de Noël 2021**.



Place des Forges :
au centre de Trélat

Le 19 octobre dernier, M^{me} Thoreux, Maire de la commune, entourée d'élus de l'ancienne et de la nouvelle municipalité a profité d'une brève accalmie météorologique pour inaugurer la toute nouvelle Place des Forges.

Cet aménagement dont le coût s'élève à 244 500 € HT, avec 16 300 € HT consacrés à l'éclairage public, permet de sécuriser la sortie de élèves et de créer une véritable centralité entre la maison du temps libre et l'école.

M^{me} le Maire s'est dite très satisfaite de cette réalisation. Les traitements de surface et la qualité des matériaux mis en œuvre renforcent le caractère urbain de la Place. Les plantations d'arbres qui devraient intervenir courant novembre viendront agrémenter l'espace et compléter les bacs de jardinage à vocation pédagogique créés à la destination des enfants de l'école.

La sécurisation du carrefour de la rue du Traversain par la création d'un plateau surélevé sur la route départementale est aussi un point positif du projet. Reste aux équipes techniques municipales de laisser libre cours à leur créativité pour réaliser de beaux aménagements paysagers dans l'espace vert attendant, comme ils ont pu le faire au niveau du giratoire de Dombriand.

Lors de son discours, M^{me} le Maire a tenu à féliciter le cabinet A'DAO, maître d'œuvre de l'opération et les entreprises EUROVIA et ID Verde, titulaires respectivement des marchés de VRD et plantations, pour le bon déroulement du chantier malgré une intervention de celui-ci à la mi-mars suite au 1^{er} confinement. Elle a profité de son intervention pour remercier le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor et la société STE pour leur expertise et la qualité des équipements d'éclairage public.

Il faut maintenant espérer une fin prochaine de la crise sanitaire pour que les habitants de la commune investissent et s'approprient ce nouvel espace de convivialité. Le démarrage des travaux a eu lieu le 17 février par la démolition de l'ancien aménagement pendant les vacances scolaires. Mi-mars, arrêt brutal, à la suite du confinement. Le 11 mai, reprise et réalisation des aménagements voirie et réseaux divers (VRD) et du mobilier. Début juillet, pose du matériel d'éclairage par le syndicat d'énergies (SDE). Fin juillet, réception des travaux d'aménagements, de mobilier urbain et de marquage au sol. Les plantations seront réalisées au plus tard début novembre.

Vallée des Vaux

la zone humide valorisée

Courant octobre, la commune de Taden a entrepris d'importants travaux d'éclaircissement des boisements dont elle est propriétaire dans la vallée de Vaux, le long de la rue Souquet, à la sortie du bourg de Taden.

L'objectif était multiple.

Tout d'abord, sécuriser le chemin de randonnée, très fréquenté par les promeneurs. En effet, certains arbres présentaient d'importants signes de dépérissement et menaçaient de tomber.

Ensuite, redonner à la zone humide toutes ses fonctionnalités hydrologiques, à savoir, filtrer naturellement l'eau mais aussi stocker et réguler cette dernière pour prévenir des crues et de l'érosion. Enfin, garantir le maintien et le développement de la biodiversité dans un secteur qui présente un véritable intérêt patrimonial, en offrant des espaces d'alimentation, de reproduction, d'abris, de refuge, de repos pour une multitude d'espèces animales et végétales. Ainsi certaines jeunes pousses d'essences nobles telles que le charme ou l'aubépine pourront se régénérer et croître dans un espace plus ouvert.

Pour l'exécution des travaux, la commune s'est tournée vers la SCIC Bois Energie Renouvelable du Pays de Rance qui a mis d'important moyens pour débarder les fûts sans endommager le milieu. Le bois ainsi extrait sera broyé sur place pour être ensuite valorisé localement en copeaux comme paillage ou source d'énergie pour par exemple le réseau de chaleur de Trélat.

A l'issue des travaux, une réflexion sera menée pour étudier la faisabilité d'un cheminement piéton par platelage pour relier le bourg à la résidence de la Vallée sur l'Etang. Par la même occasion, il pourra être envisagé de valoriser le site en permettant l'accueil du public pour des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux. La page reste à écrire.

Olivier Noël



"Les Jardins de Trélat ont fait le tour des globes."

Conformément aux engagements de la nouvelle équipe municipale, les élus, lors du conseil du 14/10/2020, ont validé à l'unanimité le remplacement de l'ensemble des foyers lumineux de la résidence des Jardins de Trélat par un éclairage à LED.

Cette opération, qui s'inscrit dans la volonté de la municipalité d'engager la commune sur la voie de la transition écologique, répond aux orientations édictées par l'État en terme de réduction de la pollution lumineuse, un des axes du Plan Biodiversité, présenté en 2018 par le Ministère de la Transition écologique et solidaire. L'objectif est de réduire l'intensité lumineuse des luminaires en alliant sécurité et visibilité des personnes et limitation des impacts sur la biodiversité.

A titre d'exemple, pour mesurer l'impact de l'éclairage nocturne de nos villes, l'Agence française pour la biodiversité et le Ministère précisait récemment que 38 % des chauves-souris avaient disparu dans nos grandes agglomérations en 10 ans. Un déclin parmi d'autres, dû notamment à la pollution lumineuse.

Pour mener à bien cette démarche, la municipalité s'est appuyée sur l'expertise du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor qui a proposé le remplacement des globes existants par des éclairages à LED pour un montant de 14 904 € TTC dont 8 694 € seront supportés par la commune. D'autres opérations du même type verront le jour dans les années à venir à travers la mise en œuvre d'un Programme Pluriannuel d'Investissement destiné à renouveler les dispositifs vieillissants, souvent énergivores et sources de nuisances lumineuses. De quoi satisfaire les passionnés d'astronomie et les défenseurs de la faune sauvage.



Aménagement du chemin piéton entre la rue de la Garenne et le cimetière.

Dans la continuité de la dynamique initiée par l'aménagement de la Place des Forges, les élus ont validé l'aménagement du cheminement piéton assurant la liaison entre la rue de la Garenne et le cimetière.

Bien que sécurisé par des potelets bois, ce chemin s'avérait peu praticable par temps de pluie. De plus, en période hivernale, aucun éclairage ne permettait de progresser sereinement le long de la départementale pour rejoindre les écoles. Alertée par cette problématique, la municipalité a sollicité l'Agence Départemental d'Appui aux Collectivités pour étudier une solution pérenne appropriée. Le choix a été fait d'entreprendre des travaux consistant à recharger le chemin sur une quinzaine de centimètres et à réaliser une couche de roulement en enrobé sur une largeur variant entre 1,80 m et 2,20 m. Cette solution, qui se veut durable, garantit aux enfants d'avoir les pieds au sec lorsqu'ils se rendent en classe. Les élus ont aussi validé le principe de mettre en place un éclairage public permettant de sécuriser les usagers lors qu'ils empruntent le chemin.

Après une procédure de consultation des entreprises, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la société EVEN TP pour réaliser l'opération pour un montant de 27 597 € TTC. Sur le volet éclairage public, la commune s'est tournée vers le Syndicat Départemental d'Énergie qui a étudié et proposé un projet adapté aux besoins pour un montant de 37 584 € TTC dont 21 924 € seront supportés par la commune.

Si tout se passe comme prévu, les travaux devraient être achevés avant la fin de l'année.



Plan d'eau de la Ville au Comte *une visite de terrain pour un 1^{er} état des lieux*

Interpelée pour des problèmes d'envasement, l'équipe municipale a souhaité organiser le 1er septembre dernier une visite de terrain pour établir un premier diagnostic de l'étang de la Ville au Comte à Trélat et plus largement de l'ensemble de la zone humide.

En présence de quelques riverains, l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités accompagnée de l'Association Coeur Emeraude et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a pu dresser un premier bilan de l'état général du plan d'eau.

Des premières investigations, il ressort que l'envasement de l'étang n'est pas avéré. Un relevé sommaire effectué le jour de la visite indique une profondeur d'eau supérieure à 1m.

Procéder à un curage n'apparaît donc pas comme une procédure indispensable à court terme d'autant que cette intervention s'avère très coûteuse de par la problématique de gestion et d'élimination des sédiments (100 000€!). De plus, l'impact important sur le milieu aquatique et les lourdes démarches administratives au titre de la loi sur l'eau ne plaident pas en faveur d'un tel chantier.

Les services techniques de la commune devront plutôt concentrer leurs efforts sur la suppression des algues et d'une partie des plantes flottantes indésirables, ce qui devrait contribuer à répondre aux attentes des pêcheurs.

Outre le plan d'eau, les acteurs présents se sont accordés sur l'intérêt du site, tant sur le plan environnemental que de loisirs.

Les premiers échanges sur place ont d'ailleurs mis en évidence quelques actions et aménagements envisageables :

- « rendre visible » le site depuis l'entrée d'agglomération de Trélat avec suppression des arbustes « horticoles » ;
- engager un diagnostic environnemental pour identifier et protéger les points d'intérêts (la mare, la tourbière...);
- créer un talus le long des champs cultivés pour limiter les ruissellements ;
- réaliser une allée praticable toute l'année pour se promener et découvrir le site ;
- créer des pontons de pêches pour éviter le piétinement des berges riches en biodiversité ;
- mettre en place un plan de gestion en fonction de la nature des milieux.

Conscients des enjeux liés à la valorisation et la protection de la biodiversité, les élus devront se prononcer sur le devenir de cet espace naturel en évaluant les opportunités en matière d'aménagement en faveur de l'ouverture au public, de valorisation des continuités écologiques, de pédagogie de l'environnement.

Pour les guider dans leurs réflexions, l'ADAC se propose de les accompagner en conduisant des études complémentaires de faisabilité qui associeraient Coeur émeraude, l'Office Français de la Biodiversité sans oublier riverains et usagers.

D'importants travaux d'assainissement ont été entrepris en partie basse de la rue de l'Asile des Pêcheurs.

En effet, les services techniques ont alerté les élus à propos d'une érosion progressive des fossés due à la déclivité de la voie et de l'important débit des eaux de pluie lors de fortes précipitations. La profondeur des fossés pouvait atteindre plus d'un mètre à certains endroits !

Face à ce constat et pour ne pas mettre en péril la structure de la chaussée rénovée en 2016, les élus ont missionné l'entreprise Marchand, qui s'est chargée de combler les dispositifs d'assainissement avec des matériaux granulaires drainants. Cette solution technique préconisée par l'ADAC assure une meilleure régulation des eaux de pluie et sécurise les accotements.

Les Jardins de Trélat les habitants prochainement consultés sur la mise en sens unique de la voie

Les membres de la commissions Travaux – Urbanisme qui se sont réunis le 27 août dernier, ont été sensibilisés aux problèmes de sécurité constatés au niveau de la Résidence des Jardins de Trélat. En effet, la chaussée très étroite et dénuée de trottoir peut être dangereuse.

Afin de recueillir l'avis de habitants de la résidence sur ce projet, une consultation sera menée par la municipalité avant la fin de l'année afin d'aider les élus dans leur décision de mettre ou non la voie de circulation en sens unique.

Le Portail : faciliter l'entretien par des traitements de surface adaptés.

L'enduit superficiel gravillonné qui a été mis en œuvre est régulièrement envahi par la végétation malgré les interventions répétées des agents communaux.

Face à ce constat, il a été décidé de revoir le traitement du cheminement en choisissant d'appliquer de l'enrobé.

Cette solution, on l'espère, garantira la pérennité de l'aménagement.

Aménagement intérieur de la mairie : une évolution nécessaire au regard du contexte sanitaire

La crise de la COVID19 a conduit à mettre en place une nouvelle organisation du pôle administratif de la commune pour assurer une continuité de service offert aux usagers. Elle a aussi eu pour conséquence de mettre en évidence l'inadéquation du bâtiment au regard de ces évolutions.

Face à ce constat, il est apparu nécessaire d'engager une réflexion sur le réaménagement intérieur de la mairie. Elus de l'exécutif et agents municipaux se sont donc mis autour de la table pour exprimer leurs besoins et établir ainsi l'ossature d'un programme de travaux.

Il ressort de ces échanges qu'une optimisation des espaces actuels doit être privilégiée. Néanmoins, les élus se doivent d'avoir une vision globale et à long terme. Chacun s'accorde sur le fait qu'il ne faut pas exclure la possibilité de créer une extension pour répondre aux évolutions futures.

Les éléments de ce programme se devront d'être soumis à la validation de la commission travaux avant de pouvoir procéder à la consultation de cabinets d'architectes spécialisés.

Programme d'entretien de la voirie 2020 : des travaux finalisés avant la fin de l'année.

Après le renouvellement du réseau d'eau potable, le programme d'entretien de la voirie 2020 a pu débuter en novembre par la réfection de la chaussée entre Loisel et Potin.

Les désordres constatés à l'entrée de la zone commerciale Cap Rance ont également été traités avant l'arrivée de l'hiver tout comme l'amorce du boulevard du Petit Paris aux abords du giratoire de la Paquenais. En milieu urbain, les membres de la commission travaux n'ont retenu qu'une opération. En effet, seule la couche de roulement de la rue de l'asile des Pêcheurs sera reprise sur 75 m courant décembre pour résorber des nids de poules qui apparaissent de manière récurrente en partie basse de la voie.

Les élus en charge de cette thématique travaillent dès à présent avec les services techniques de la commune et de Dinan agglomération pour établir le programme 2021.

La qualité de l'air

Les jeunes enfants sont particulièrement sensibles aux pollutions présentes dans leur environnement. La surveillance de la qualité de l'air intérieur a donc été rendue obligatoire dans les écoles maternelles et élémentaires ainsi que dans les crèches depuis 1er janvier 2018, et dans les centres de loisirs, les collèges et les lycées depuis le 1^{er} janvier 2020.

Pour répondre à ces obligations réglementaires, les services techniques communaux ont accompagné M. Le Tennier, Conseiller en Energie Partagée de Dinan agglomération pour la pose de sondes et capteurs dans les classes de l'école des Forges à Trélat afin d'effectuer les premières mesures de la qualité de l'air.

Cette première campagne devrait être suivie d'une seconde en période hivernale afin de dresser un premier bilan et d'envisager ainsi des actions correctives dans le cadre un programme pluriannuel d'investissement.

Bien évidemment, l'école du Moulin au bourg de Taden fera elle aussi l'objet de mesures et ceci courant 2021.

Olivier Noël



NOUVEAU : Le Conseil de quartier

C'est quoi ?

Les Conseils de quartiers, que l'on pourrait également nommer conseils citoyens sont le relais entre élus et citoyens. Alors qu'ils ne sont obligatoires que dans les communes de plus de 80 000 habitants, le Conseil Municipal de Taden désire en mettre en place sur son «modeste» territoire.

Quel est le rôle des Conseils de quartiers ?

Les Conseils de quartiers sont une aide précieuse pour les élus. Ils relaient les attentes des habitants et informent ceux-ci des décisions et projets les concernant. Outre leur avis consultatif sur les décisions municipales, les Conseils de quartiers peuvent également être forces de propositions et monter des projets sur leur quartier (voir article pages suivante sur le budget participatif).

Ce sont eux qui organisent les Rendez-vous de quartiers. Les élus thématiques et les responsables des services municipaux peuvent être invités à répondre aux questions des conseillers de quartier.

Comment le Conseil de quartier fonctionne-t-il ?

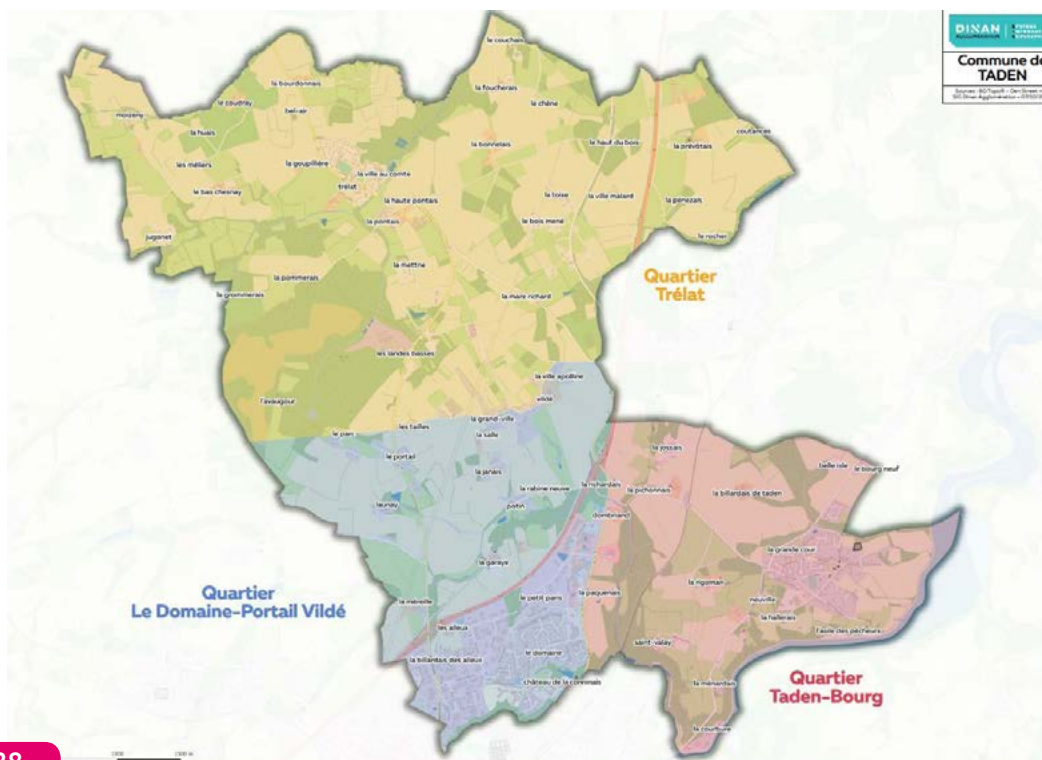
Chaque Conseil de quartier est composé au plus de 25 conseillers, âgés au minimum de 16 ans. Il est co-présidé par un élu municipal, délégué à cette responsabilité par Le Maire et un membre du conseil de quartier élu par ses pairs. S'il y a plus de 25 citoyens volontaires par conseil, un tirage au sort est effectué, en veillant, si possible, à respecter la parité, une juste répartition des âges et des professions et la date de réception en mairie de l'inscription.

Le Conseil de quartier se réunit environ une fois par trimestre dans une salle mise à disposition par la Mairie. Ces séances font l'objet de débats, informations et propositions sur les projets du quartier, son animation et le renforcement du lien social.

L'expression libre de chacun, la confrontation des points de vue dans l'écoute, la considération et la bienveillance y sont la règle. Exit donc les querelles politiciennes ou les intérêts particuliers qui nuisent aux discussions et découragent les bonnes volontés.

Rendez-vous de quartier

Chaque Conseil de quartier organise 1 à 2 fois par an des Rendez-vous de quartier. Ces séances, publiques et ouvertes à tous, permettent d'informer les habitants sur les projets en cours ou à venir, mais font également office d'échanges et de concertation sur les sujets propres au quartier.



Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en ligne sur le site de la commune; sous forme d'un mail (contact.mairie@taden.fr) ou d'un courrier précisant bien :

Nom, prénom, adresse, âge, profession, date et signature

Evelyne Thoreux

Budget participatif

Qu'est-ce que le budget participatif ?

C'est avant tout un processus de démocratie participative, dans lequel les citoyens peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité territoriale à des projets, destinés à améliorer leur cadre de vie. Il s'agit de dépenses d'investissement, donc durables. L'enveloppe annuelle que la commune de Taden désire y allouer correspond à un budget d'investissement de 22 422€ (10€ par hab.)

Qui peut proposer un projet ?

Dans le principe, toutes les personnes de plus de 16 ans peuvent déposer un projet, soit à titre individuel soit à titre collectif (association, collectif d'habitants, structures). Dans la pratique, les conseils de quartier que la commune met en place apparaissent être le creuset adéquat de tels projets. Les porteurs de projets doivent donc se rapprocher d'eux.

Le porteur de projet a pour rôle de proposer une idée et non d'en être le maître d'œuvre pour sa concrétisation. Par contre, il doit tout de même se renseigner sur sa faisabilité dans le cadre de l'enveloppe allouée. Si son projet est sélectionné, il ne pourra en aucun cas intervenir en tant que prestataire de la collectivité pour la réalisation totale ou partielle de celui-ci, ni proposer un prestataire. Aucun montage en ce sens ne sera accepté. Par contre, une aide ponctuelle pourra être acceptée sous forme d'un atelier citoyen (ex plantations, désherbage...)

Quels types de projets ?

Les projets doivent respecter deux critères principaux :

1. S'inscrire dans les valeurs de la République

- > Le partage des principes républicains et démocratiques de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité, de laïcité, du respect de l'autre et de non-discrimination
- > La transparence, par la présentation des objectifs de chacune des démarches.
- > Le respect, par l'expression libre de chacun, la confrontation des points de vue dans l'écoute, la considération et la bienveillance.

2. Correspondre à des dépenses d'investissement

Il s'agit de projets d'investissement (divers aménagements, travaux ou achat d'équipements) et non des dépenses de fonctionnement (prestation de services, frais de personnel). Les projets ne peuvent induire pour la commune des dépenses de fonctionnement supplémentaires, comme celles relatives aux recrutements de personnel, hormis les dépenses courantes liées à la maintenance et à l'entretien.

Exemples de domaines de projets:

- > Amélioration du cadre de vie
- > Economies d'énergie
- > Protection des ressources et de la biodiversité
- > Facilitation des mobilités douces
- > Développement des activités sportives et culturelles
- > Meilleur accès au numérique
- > Sauvegarde du petit patrimoine.

Mais nous savons pouvoir compter sur vous pour être imaginatifs...

Important !

Le jury prendra également en compte le nombre de personnes potentiellement bénéficiaires ou concernées.

Projet «quartier» ou projet «commune» ?

Les projets peuvent concerner un quartier ou s'adresser à l'ensemble de la commune. Ils doivent tous s'inscrire sur le territoire communal. Par contre, il faut savoir que le budget participatif n'est pas exponentiel puisqu'inscrit au budget.

Lors de l'inscription du projet il est nécessaire de choisir l'échelle du projet :

Échelle commune : projets destinés à tous (exemples : liaisons cyclables, mobilier urbain commun aux différents quartiers) OU

Échelle quartier : aménagement d'espaces précis ou projets dont l'usage est destiné principalement aux habitants d'un quartier (exemples : équipement ou aménagement d'un square).

Le calendrier des étapes du « Budget participatif »

1. Inscription dans les conseils de quartiers, à faire parvenir à la mairie **avant le 15 janvier 2021** (par mail ou courrier, voir article précédent sur conseils de quartiers)
2. Mise en place des conseils (élection des 25 membres) et premières réunions de quartiers : mi-février
3. Réunions de quartiers sous l'impulsion des conseils (repérage des besoins) : **mars 2021**
4. Dans les conseils de quartiers, échanges et élaboration des projets : **6 mois jusque fin septembre 2021**
5. Dépôt des projets en mairie par l'intermédiaire des présidents de conseils : 1^{er} octobre
6. Analyse des propositions par le comité de pilotage de 10 membres : Le Maire, Les 6 co-présidents, Le DGS des services, 2 responsables des services techniques.

Tout au long de cette phase d'analyse, les porteurs de projets pourront être contactés par le comité de pilotage pour clarifier ensemble le projet et ainsi faciliter son analyse. Il sera également possible, avec l'accord des personnes concernées, de fusionner des projets similaires.

7. Validation des projets recevables, répondant aux critères et au budget imparti : **début décembre.**
8. Présentation des projets sur le site internet de la commune et dans le bulletin municipal **de décembre.**
9. Possibilité de présentation en réunion de quartier (**premier trimestre**)
10. Vote ouvert à tous par internet ou sur papier (**fin mars**)

Réalisation des projets lauréats

Les projets lauréats seront mis en œuvre par la commune dans les meilleurs délais, avec l'objectif d'une réalisation dans l'année.

Les porteurs de projets et les conseils de quartier seront tenus informés des éléments de réalisation et de l'avancement des travaux. Les réalisations pourront faire l'objet d'actions de communication en lien avec la commune : inauguration, présentation dans les médias. Une signalétique (plaque, pochoir...) sera apposée sur l'équipement pour informer de sa mise en œuvre dans le cadre du budget participatif.

NOTE IMPORTANTE : le budget participatif 2020 avait été voté. Par contre, la mise en place du nouveau Conseil Municipal et la crise sanitaire ne nous ont pas permis de le réaliser.

C'est pourquoi, en 2022, année qui verra les premiers projets finalisés, et pour rattraper les budgets 2020 et 2021, ce ne sont pas 22 422€ **mais le double soit 44 844€ qui seront affectés au Budget Participatif.**

Evelyne Thoreux



Personnel communal

1. LES ARRIVÉES

6 nouveaux agents sont venus renforcer récemment l'équipe municipale.

De gauche à droite sur la photo :

Anne-Marie FRONTELA

Garderie de Taden - Future animatrice de l'ALSH

Aurélié LEBAILLY

Agent technique polyvalent – Future animatrice de l'ALSH

Lucie DEFOURNY

Agent administratif polyvalent (*comptabilité*) – Mairie

Katell GARNIER

agent périscolaire polyvalent (*cantine-garderie-entretien*)

– Ecole de Trélat

Véronique BERNABE – Ecole de Trélat (*garderie-*

surveillance de cour) - Future animatrice de l'ALSH

Marie NEVOT – Ecoles de Taden et Trélat

agent périscolaire polyvalent (*transport scolaire-cantine-garderie-surveillance de cour-entretien*)



2. LE DÉPART

La période sanitaire actuelle n'a pas permis de fêter dignement le départ en retraite de M^{me} Pierrette GILLARD, remplacée par M^{me} Katell GARNIER. Le conseil municipal et l'ensemble des agents communaux remercient Pierrette GILLARD pour son investissement au service de la commune (et en particulier des enfants) durant de nombreuses années et *lui souhaitent une très belle et heureuse retraite bien méritée !*

Du changement à la BIBLIOTHEQUE

Après 15 ans de service à la bibliothèque de Taden, Annick LE TIRANT (régisseuse) et Marie-Thérèse VAUDELET (sous-régisseuse) ont décidé de prendre un peu de repos. La municipalité les remercie pour leur investissement durant toutes ces années. Nous en garderons un très bon souvenir. Pour leur succéder une nouvelle équipe a été formée :



De gauche à droite :

Martine LUGAN (*régisseuse*)

Christiane RONDEAU

Annie LE BLEVEC

Martine PASDELOU (*bénévole depuis 7 ans*)

Nicole CHEREL (*Sous régisseuse*)

La bibliothèque est ouverte le lundi de 16h à 18h, le mercredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

La nouvelle équipe sera heureuse de vous accueillir dès que les conditions sanitaires le permettront.

L'équipe bénévole de la bibliothèque

KYLIAN, SUR LE PLATEAU DE "LA GRANDE LIBRAIRIE"



Le 20 Août 2020, *Kylian, jeune Tadennais de 12 ans, élève au collège Roger-Vercel se rendait à Paris avec sa professeure de français, M^{me} Benzouaï.*

Il participait à l'enregistrement de l'émission « La Grande Librairie » sur FR5, animée par François Busnel. L'aventure a commencé quand sa professeure de français a inscrit sa classe à un concours de lecture à voix haute. Parmi les 140 000 participants venant de toute la France, Kylian fait partie des 12 finalistes, 6

dans la catégorie "collégiens" et 6 dans la catégorie "lycéens".

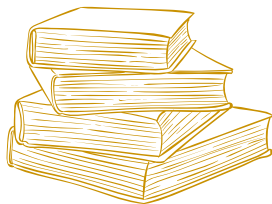
Les finalistes ont dû choisir deux ouvrages et en tirer deux extraits. Le choix de Kylian s'est porté sur "dans la mer il y a des crocodiles" de Fabio Geda et "la contrefable de Gudule" (le corbeau et le renard). Pendant l'été, Kylian a rencontré Clotilde de Brito, championne de slam, qui lui a donné de nombreux et précieux conseils. Il a également pu discuter via skype, avec Guillaume de Tonquédec.

Les finalistes présentent deux extraits de livre de deux minutes pour séduire le public et le jury composé d'Isabelle Carré (comédienne et écrivain) de Cécile Coulon, d'Eric Emmanuel Schmitt et d'Alain Mabanckou (écrivains).

Kylian a ébloui le jury et il termine 2^e, satisfait de sa prestation, fier de son parcours et heureux d'avoir fait de nouvelles rencontres. Il dit ne pas avoir eu trop le trac : « *tout le monde était gentil et on nous a fait visiter le studio où j'ai pu prendre mes marques* ».

Le 2 Novembre 2020, lors de l'hommage au professeur Samuel Paty, Kylian a lu des extraits de la "lettre aux instituteurs et institutrices" de Jean Jaurès devant les élèves du collège Roger-Vercel.

M^{me} Le Maire et toute la municipalité remercient Kylian d'avoir porté si haut les couleurs tadennaises.



CAMPING ETE 2020

En raison du contexte sanitaire, l'ouverture du camping initialement prévue à la mi-mars a été reportée au 2 Juin.

Il a fallu attendre la mi-juillet pour constater le redémarrage de la saison et effectivement le taux d'occupation en juillet et août a été très correct.

Pour exemple la semaine du 8 au 15 août :

- > location des 11 mobile-homes appartenant à la commune : 100%
- > location des 10 chalets appartenant à la commune : 100%
- > emplacements pour camping-cars, caravanes ou tentes : 73%

Les années précédentes, le camping accueillait 61% d'étrangers et principalement les Anglais et les habitants des îles Anglo-normandes, or cette année peu de ces habitués ont pu profiter de leurs mobile-homes privés ou caravanes.

En effet les habitants de Guernesey n'ont pas été autorisés à quitter leur île et les habitants de Jersey ont connu aussi beaucoup de difficultés pour venir à Taden. C'est essentiellement une clientèle française qui a fréquenté le camping et principalement des vacanciers des départements limitrophes. Les séjours étaient plus courts. A noter également le nombre important de randonneurs à vélo et en famille qui ont fait escale au camping. L'arrière saison par contre a été médiocre et le camping a fermé ses portes le 31 octobre 2020.

Les travaux programmés pour la fin d'année ont dû être reportés.

Martine Padelou

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Confinement oblige, la commémoration a eu lieu à huis clos à 11h devant le monument aux morts. Seuls conviés M. Lameloise, Président de la FNACA tadennaise, messieurs Rolland et Thébault, porte-drapeaux, M. Lugan, correspondant Défense de la Municipalité et M^{me} Le Maire. La cérémonie était marquée, cette année, par le 100^{ème} anniversaire de l'inhumation sous l'Arc de Triomphe à Paris de la dépouille du soldat inconnu ainsi que le transfert des cendres de Maurice Genevoix au Panthéon. La municipalité adresse toutes ses félicitations à M. Thébault qui s'est vu remettre le diplôme d'honneur et une insigne pour trente-sept années de porte-drapeau.



Trophée d'Armor : Plus de 200 nageurs dans la Rance à Taden.

Le week-end du 12 et 13 septembre dernier, le **Dinan Natation Sauvetage** organisait une étape de la coupe de Bretagne de natation Eau Libre, nage en milieu naturel, et a accueilli 386 participants sur les sites de Dinan et Saint Cast.

C'est sous un soleil radieux, que 85 nageurs se sont élancés de la cale de Taden pour la course du Défi de la Rance, 5km, jusqu'au port de Dinan.

Peu après, la course du Quai et ses 66 nageurs démarrait au niveau de l'usine Norman à Taden pour un parcours d'1 km dédié aux plus jeunes.

La journée s'est terminée par des relais dans le port avec 16 équipes qui se sont affrontées sur un parcours de 4x500m.

Toutes les vidéos, les photos et les résultats sur la page : <https://www.facebook.com/tropheedarmor>

Matthieu Collin



Retour sur la saison culturelle

Le secteur culturel est particulièrement impacté par la propagation du virus Covid-19. A Taden, dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur, plusieurs événements ont quand même pu avoir lieu.

L'art au Manoir



Du 15 juin au 30 septembre : le collectif d'artistes «ArtNithorynque» a, comme les années précédentes, investi le manoir. Toutes les deux semaines, l'exposition était renouvelée. Chaque exposition était très différente de la précédente car, dans le collectif, regroupe des artistes avec des pratiques très variées, comme la décoration de mobilier, la peinture, la sculpture, la céramique, la photo, la vannerie, le pastel...

François-Xavier Popineau, le responsable du collectif était présent chaque jour, il accueillait et répondait avec plaisir aux questions des visiteurs.

Pendant la dernière quinzaine, les visiteurs ont pu découvrir une rétrospective du travail de Denise Masson.

"Le magnifique bon à rien" de la compagnie Chicken Street

Seuls les chanceux qui avaient réussi à réserver une place, ont pu assister à une représentation théâtrale. Ce spectacle était proposé dans le cadre de Renc'art sur les remparts.



les journées européennes du patrimoine 2020

Les visites guidées du Manoir de la Grand'Cour, les visiteurs pouvaient découvrir l'histoire de ce « logis porche». Construit à la fin du XIVème siècle, siège de la seigneurie de Taden, il est un rare exemple de cette époque en Bretagne. Le manoir est classé Monument Historique depuis 1993.

Chaque visite se poursuivait à l'église Saint-Pierre, les visiteurs pouvaient découvrir l'histoire passionnante de ce lieu inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.



ALSS TRÉLAT TADEN

Après de longs mois de restriction dans le sport collectif, en raison des mesures sanitaires mises en place pour lutter contre la propagation de la Covid19, nous sommes ravis d'avoir pu reprendre le football à Trélat-Taden au niveau district.

Le bureau tient à remercier la Mairie de Taden pour son soutien.

Pour dynamiser cette reprise, nous avons organisé un stage « Découverte » le samedi 29 Août, centré sur notre école de football, et, malgré une météo mitigée nous avons tout de même eu 40 enfants, principalement des Tadennais.

Notre club compte aujourd'hui 120 licenciés.

L'école de foot

Cette année, chaque catégorie, des U6 (5ans) aux U15 (14 ans) a sa propre équipe ! Cependant la catégorie U12/U13 (11/12ans) est courte en effectif et nous avons besoin de nouveaux joueurs pour renforcer cette équipe prometteuse! Si votre enfant est intéressé, n'hésitez pas à nous contacter.

Foot Loisir

Etant en sous-effectif, la dynamique « Foot-Loisir » est en attente et nous serions ravis d'accueillir de nouveaux membres désireux de partager les vendredis soirs de bons moments sportifs sur notre terrain officiel de Trélat.

Les séniors

Nous avons 2 équipes séniors : une équipe A qui évolue en division 3 et une équipe B qui évolue, quant à elle, en division 4. L'objectif, cette année, pour notre équipe première : **MONTEN EN DIVISION 2 !!**



REJOIGNEZ L'EQUIPE

Les entrainements se déroulent à Taden au terrain municipal :

- U6 à U9 : le mercredi de 14h à 15h30 et le samedi de 10h à 11h30 (sauf plateaux)
- U10 à U13 : le mercredi de 15h30 à 17h et le samedi de 10h à 11h30 (si pas de matchs)
- U15 (division 1) : le lundi et mercredi de 18h à 19h30.
- Nos séniors : le vendredi de 19h30 à 21 h.

Nous contacter :

Nadège Creton : 06.61.95.16.82
 Jennyfer Crosnier : 06.43.60.21.91
 e-mail : 22.521858@footbretagne.org
 site internet : alss-trelat-taden.footeo.com





les petits



les séniors



U15



U9



U13



U11



U7

L'École des Forges de Trélat



Le mardi 1^{er} septembre 2020, 115 élèves se retrouvaient avec leurs camarades pour une nouvelle année scolaire.

Les effectifs sont ainsi répartis :

CP :	Madame Chevy	26 élèves
CE1 :	Madame Manierski	26 élèves
CE2 :	Madame Bourdonnais (remplace Mme Quériot)	21 élèves
CM1 :	Monsieur Joan Directeur	22 élèves
CM2 :	Madame Guinard	24 élèves

Monsieur Derrien Stéphane remplace Monsieur Joan le jeudi (journée de décharge de direction) et Madame Bourdonnais le vendredi.

Une assistante d'éducation en situation de handicap accompagne les enfants en difficulté.

Inscription :

Si vous venez d'emménager sur la commune, inscrivez vos enfants dès maintenant.

Vous pouvez venir à l'accueil de la mairie et vous présenter avec :

Le livret de famille

le carnet de santé de l'enfant

le certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés, arrivant d'une autre école.

Vous pouvez également joindre la mairie :

> Par téléphone : 02.96.87.63.50

> Par mail : contact.mairie@taden.fr

Vous pouvez enfin vous renseigner auprès de Monsieur Joan, le Directeur de l'école des Forges, au bourg de Trélat. Téléphone : **02 96 85 08 18**

Qualité de l'air à l'école des Forges

Le mercredi 25 Septembre a eu lieu la pose de l'ensemble des capteurs dans toutes les classes et la salle de garderie.

Les capteurs récupérés le mercredi 7 octobre, le compte rendu sera fait à partir de mi-novembre par l'Agglo. L'opération sera répétée en février 2021.

Une Rotowash à l'école !

Lundi 19 octobre, nous avons reçu la Rotowash, une auto-laveuse avec deux grosses brosses cylindriques. Les agents de l'école des Forges ont pu assister à une démonstration et être formés à son utilisation.

Elle est maniable, ergonomique et simple d'utilisation. Elle permet de nettoyer tous les sols et les tapis en profondeur, en un passage, avec très peu d'eau et moins de chimie.

Elle garantit efficacement, hygiène et propreté sur toutes les surfaces et est une alternative pertinente, durable et responsable. Rotowash réduit l'exposition aux T.M.S (troubles musculosquelettiques). Elle permet de travailler efficacement, tout en préservant la santé de tous les utilisatrices et utilisateurs.



L'École du Moulin

L'école compte deux classes cette année, M^{me} Dabouïs, nouvelle directrice, a fait sa rentrée à l'école du Moulin.

Bienvenue à elle !

Les effectifs, sont ainsi répartis :

M. Rébillard *remplace Madame Cuvelier* : 21 élèves

M^{me} Dabouïs **Directrice** : 26 élèves

Quelques enfants nés en début 2018 viendront s'ajouter à l'effectif existant à partir de janvier 2021. Les enseignants sont accompagnés par des A.T.S.E.M (agent territorialité spécialisé des écoles maternelles) : Sylvie, Émilie, Sylvaine et deux A.E.S.H. (accompagnant des élèves en situation de handicap).

Inscription scolaire :

Pour la rentrée de Septembre 2021/2022, l'inscription des enfants nés en 2018 est envisageable et même recommandée dès maintenant.

Pour cela, il vous suffit :

> de vous rendre à la mairie avec votre livret de famille et le carnet de santé de votre enfant pour constituer le dossier administratif

> de prendre rendez-vous avec M^{me} Dabouïs, la Directrice de l'école du Moulin

Pour tout renseignement complémentaire :

- Mairie : 02 96 87 63 50 ou contact.mairie@taden.fr

- École Du Moulin : 02 96 39 49 82



La restauration dans nos écoles

Notre cuisinière, Marina Hellequin, est responsable de la préparation et gestion des repas avec l'aide de Christine Guy.

La semaine du goût a eu lieu du 12 au 17 octobre (pas de réception cette année)

Pour connaître le menu de vos enfants, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la mairie, rubrique « menus scolaires ».

Une attention particulière est portée sur le choix des produits (locaux, bio), la saisonnalité des fruits et légumes.

Ce sont quotidiennement 42 enfants par jour à l'école maternelle et 112 enfants à l'école élémentaire qui prennent leur repas à la cantine scolaire.



1^{er} rang :

Anne-Marie Frontela, Josepha Gomez, Anne-Marie Reyre

2^{ème} rang :

Marie Névot, Emilie Charpiot, Katell Garnier, Sylvaine Davy, Marina Hellequin, Sylvie Blain, *absentes sur la photo : Christine Guy et Valérie Adam*



Jessy Lécuyer



Véronique Bernabé

Les agents scolaires de nos deux écoles connaissent bien leurs missions auprès des enfants.

Ils assurent leurs fonctions avec sérieux et efficacité.

Nous ne les remercions jamais assez pour leur travail et professionnalisme.



Les garderies



Depuis la rentrée de septembre 2020, la commune de Taden a repris en régie la gestion de l'accueil périscolaire. Une garderie est ouverte dans chaque école de 7h15 jusque l'heure de la rentrée en classe, et le soir, dès la fin du temps scolaire jusqu'à 19h. Un goûter est servi à tous les enfants de la garderie à 16h30.

Nous vous rappelons que la garderie est réservée aux enfants des parents qui travaillent. Elle a beaucoup de succès au vu de son tarif attractif mais pour son bon fonctionnement et notamment afin garantir un bon niveau d'encadrement et de sécurité, nous nous devons de limiter le nombre d'enfants présents .

Martine Boissière

ALSH

Du changement à l'ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement – « Centre de Loisirs »)

La commune de TADEN avait conclu une convention de gestion pour les activités extrascolaires (ALSH) avec la SCOP «à l'Abord'âge».

Cette convention prenant fin au 31/12/2020, plusieurs possibilités s'offraient à la municipalité :

1. Lancer une Délégation de Service Public : cette option s'avérait inconcevable dans la mesure où une consultation officielle, conforme au Code de la commande publique, devait être organisée d'ici la fin d'année 2020 ;
2. Renouveler, de janvier à septembre 2021 par voie d'avenant, la convention avec la SCOP. Mais ce n'était pas envisageable (contrôle de légalité négatif) ;
3. Arrêt de l'activité au 01/01/2021 ;
4. Reprise de la gestion en régie municipale au 01/01/2021 ;
5. Mutualisation de la gestion avec d'autres communes.

Un questionnaire a été adressé aux familles le 15 octobre 2020 afin de recueillir leur ressenti sur la prestation actuelle et recenser leurs besoins pour la période courant du 1^{er} janvier au 31 août 2020. Très peu de familles ont répondu au questionnaire (à peine 10%); par ailleurs certaines des familles répondantes ne résident pas sur la commune.

Après une étude approfondie de la situation, projection sur les différentes modalités de gestion et échange avec l'ensemble des partenaires (Population, SCOP, CAF, services de l'Etat, agents municipaux, commission municipale « enfance-jeunesse ») **les élus ont décidé que la gestion de l'ALSH serait exercée en régie municipale directe à compter du 1^{er} janvier 2021.**

L'accueil au Centre de Loisirs des enfants de la commune, âgés de 3 à 12 ans, se fera sur le site de l'école maternelle du Bourg (Garderie, salle de motricité) de 7h30 à 18h30 :

- > l'ensemble des mercredis,
- > la première semaine des vacances scolaires :
du 22 au 26 février 2021
du 26 au 30 avril 2021
- > du 7 au 30 juillet 2021.

Pour toute inscription : (*enfants de Taden ou dont les parents sont inscrits sur les listes électorales*)
Permanence à la mairie les 23 et 24 décembre (impératif pour inscription du mercredi 6 janvier) de 9h à 13h et tous les jours à partir du 4 janvier sur le site du centre de loisirs.

ACHETEZ VOS PRODUITS À LA FERME !

La Ferme de la Raudais à Trélat

La Ferme de la Raudais, ferme paysanne bretonne, conduite en agriculture biologique, ouvre **les vendredis de 16h à 19h** pour la vente de ses produits de la ferme (viande, pain).

Une fois par mois, sur les mêmes créneaux pour le moment, une vente sur commande des produits de 20 fermes du pays de Dinan est organisée. Vous pouvez y trouver des oeufs, des légumes, de la bière, des confitures, des fromages, du cidre, des tisanes, miel...

Pour profiter de tous ces produits, il vous suffit de réserver votre panier en ligne sur le site internet.

Pour compléter les paniers ainsi réservés, Arnaud et Pauline, les maraichers bio du Plessix-Balisson, proposeront sur place, à chaque fois, un stand de légumes frais disponibles à la vente spontanée (comme lors d'un marché).



Pour réserver : www.fermedelaraudais.fr

Pour tout renseignement :

8 rue de la Rabine à Trélat, 22100 TADEN

Rémi Goupil : 06 28 06 10 92



La Ferme Maraichère Le Bio d'à Côté

Vente à la ferme : le mercredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 13h

Une trentaine de légumes différents est cultivée tout au long de l'année. Production de légumes de saison, principalement des variétés anciennes.

La totalité des 10 hectares est certifiée par Ecocert. Le seul engrais est le fumier de cheval du centre équestre voisin.

Vous pourrez ainsi retrouver : tomate, poireau, carotte, potimarron, fraise, radis, ciboulette, romarin, salade, oignon, courgette, pomme de terre, aubergine, courge, basilic, betterave, butternut, radis noir...



Pour tout renseignement :

Lieu-dit La Rigoman, 22100 Taden

06 61 77 06 78

www.lebiodacote.cmonsite.fr

Facebook : Le bio d'à côté

BOKOLOKO S'INSTALLE À TADEN !



Qui êtes-vous ?

Nous sommes Céline et Déborah, deux amies et mamans que le destin a rapproché sur des principes de vie au quotidien dans une démarche écologique et économique tout en consommant des produits de qualité.

Nous nous sommes investies d'une mission : apprendre à nos enfants à consommer mieux pour vivre mieux à l'avenir car nous avons le pouvoir de maîtriser ce que l'on consomme finalement.

C'est ainsi qu'est né BOKOLOKO, un click & collect pour l'alimentaire, les produits cosmétiques, les produits ménagers, les produits frais et les accessoires zéro-déchets.

Pourquoi avoir voulu ce concept ?

Sachant que nous produisons 390kg de déchets ménagers par personne et par an en France en 2019, nous avons eu envie de ne plus attendre une action des industriels ou des politiques. D'autant plus que seulement environ 22% des déchets sont revalorisés grâce au recyclage.

Rentrent aussi en ligne de compte le type de production et l'acheminement du produit jusqu'au consommateur. C'est pour cela que nous nous efforçons de travailler, dans la mesure du possible, avec des artisans et producteurs locaux, favorisant ainsi les circuits courts.

Le vrac se développe à vitesse grand V en France. Il est un pilier de la réduction des déchets. C'est aujourd'hui pour nous, une réponse réelle aux besoins de consommateurs.

BOKOLOKO 2rue du bois Didais • 22100 Taden 06 58 21 37 77

Facebook : bokolokotaden / Instagram : bokoloko_dinan / web : www.bokoloko.bzh

NOUS ANTI- GASPI À TADEN

Pour lutter contre la gaspillage

NOUS anti-gaspi à Taden fait partie d'un réseau d'enseignes qui s'est donné pour mission de lutter contre le gaspillage alimentaire.

L'objectif : donner une seconde chance aux produits écartés des circuits de distribution traditionnels, en les proposant dans leurs épicerie à un prix réduit.

Concombres tordus, défaut d'emballage, retard de livraison, date trop courte, ou encore fruits et légumes hors calibres... Ce sont toutes ces raisons qui font que les produits sont parfois mis à la benne pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la qualité du produit.

Ainsi, l'épicerie propose une offre de produits de qualité sauvés du gaspillage : fruits & légumes, produits frais, épicerie sec et sucrée, boissons, produits d'hygiène et d'entretien. NOUS anti-gaspi privilégie les partenariats locaux pour soutenir les producteurs tout en proposant des produits de saison.

Côté fruits et légumes, ils seront sourcés principalement en direct des maraîchers de la région.



ZAC de la Paquenais (face au LIDL) • 22100 Taden

Horaires d'ouverture
du lundi au jeudi de 9h30 à 13h et de 14h30 à 19h
et du vendredi au samedi de 9h à 19h.

Escape Game

Venez jouer les enquêteurs à Taden !

Depuis le mois de Mai, un Escape Game a ouvert ses portes dans un bâtiment de la métairie de Saint-Valay à Taden, près du centre équestre du même nom, sur les hauteurs du port de Dinan.

L'éminent docteur Delaney, physicien de son état, a mystérieusement disparu!

Votre mission : le retrouver, en commençant par inspecter son bureau.

Ainsi débute le défi, à relever en une heure. Cela semble simple.

Mais dans un Escape Game, la contrainte est le temps. Votre équipe a très exactement une heure pour résoudre les énigmes grâce à votre ingéniosité, votre créativité et votre imagination. Gardez l'esprit ouvert !

Le seul moyen de combattre le chronomètre dans sa course folle? La coopération. Le travail d'équipe est la clé de voûte de tout Escape Game qui se respecte.

Informations et réservation sur le site

www.escapegamedinan.com

07 82 25 10 52 - 3, Saint-Valay, 22100 Taden



OPTICIENNE À DOMICILE

Nouveau service

Vivant à Taden, Elisa LESENFANTS appartient au 1^{er} réseau national mobile qui professionnalise l'intervention de l'opticien au sein des EHPAD et domiciles afin de soulager les équipes de soin et aidants en prenant en charge la santé visuelle.

Elle propose les services suivants :

- > Dépistages visuels au domicile de la personne avec prise compte de l'environnement complet,
- > Entretien et réparation des équipements,
- > Proposition d'équipements neufs en parfaite adéquation aux besoins,
- > Compte-rendu à la personne elle-même mais aussi aux familles si besoin est,

Ses interventions se déroulent dans un cadre strict :

- > Disposant de l'agrément NF Services à la personne délivré par l'AFNOR,
- > Respect d'un protocole sanitaire appliquant les consignes gouvernementales,
- > Présentation d'offres transparentes et claires.
- > Spécialisation dans la prise d'autonomie des personnes fragiles.

Prenez rendez-vous : 06 15 86 81 82

AGENDA DES MANIFESTATIONS

JANVIER

5	Assemblée générale	<i>Club de l'amitié</i>	MTL
13	Assemblée générale	<i>FNACA</i>	Neuville
25	Concours de belote	<i>Club de l'amitié</i>	MTL

FEVRIER

3	Repas	<i>Entrez dans la danse</i>	MTL
10	Repas	<i>Club de l'amitié</i>	Neuville
28	Thé dansant	<i>Club de l'amitié</i>	MTL

MARS

6	Repas	<i>Amicale des chasseurs</i>	MTL
13	Repas	<i>Club de Foot</i>	MTL
20	Repas	<i>Entrez dans la danse</i>	MTL

AVRIL

3	Fest Noz	<i>La Note Buissonnière</i>	MTL
7	Repas	<i>Entrez dans la danse</i>	MTL
11	Pêcherie	<i>Club de foot</i>	Etang de Tréalt
18	Thé dansant	<i>Club de l'amitié</i>	MTL
20	Loto	<i>Club de l'amitié</i>	MTL

MAI

15	Pêcherie	<i>Amicale des chasseurs</i>	Etang de Trélat
-----------	----------	------------------------------	------------------------

JUIN

5	Assemblée générale	<i>Club de foot</i>	Frémur
6	Thé dansant	<i>Club de l'amitié</i>	MTL
15	Loto	<i>Club de l'amitié</i>	Neuville
20	Repas	<i>Entrez dans la danse</i>	MTL
26	Kermesse	<i>Amicale Laïque</i>	MTL

SOUS RÉSERVE QUE LES CONDITIONS SANITAIRES LE PERMETTENT

Tu as 18 ans ?

C'EST QUOI EXACTEMENT ?

Mais c'est quoi le pass culture ?

Le pass Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture. Ce dispositif te permet d'avoir accès l'année de tes 18 ans à une application sur laquelle tu disposes de 500€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver selon tes envies les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).

Pour bénéficier du pass Culture, tu dois :

- ✓ Avoir 18 ans
- ✓ Résider dans l'un des 14 départements éligibles (dont les départements bretons).

Si tu remplis ces deux conditions, tu peux t'inscrire en quelques clics en allant directement sur l'application.

Les personnes de 18 ans n'ayant pas la nationalité française mais vivant dans l'un des départements de l'expérimentation depuis un an sont éligibles au pass Culture. pour plus de renseignements : <https://pass.culture.fr/>



DINAN AGGLOMÉRATION



INFOS DÉCHÈTERIES

Suite aux décisions gouvernementales du 30 octobre 2020, Dinan Agglomération a pris la décision de rendre obligatoire le port du masque dans l'ensemble des 8 déchèteries.

Les déchèteries restent ouvertes aux particuliers et professionnels disposant d'un badge. Les jours et horaires d'ouverture demeurent inchangés.

Pour s'y rendre, les usagers doivent se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case n°7 : « convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public » et porter obligatoirement un masque.

Infos :

Service Traitement et Valorisation des Déchets.

Téléphone : 02 96 87 72 72

Site internet : www.dinan-agglomeration.fr/

Environnement-developpement-durable/Dechets/
Decheteries.

FIN DE CAMPAGNE DE DÉSINSECTISATION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Les nids de frelons asiatiques positionnés à la cime des arbres ont été détériorés par les dernières intempéries. Les frelons n'arrivent plus à maintenir une température acceptable pour leur métabolisme meurent en quelques jours.

Les nouvelles générations de frelons asiatiques (fondatrices) ont quitté le nid en septembre dernier pour rejoindre un endroit propice à leur hibernation. L'absence de traitement des nids en novembre n'aura de ce fait aucune incidence sur le développement des nids de frelons asiatiques au printemps prochain.

Concrètement, lors de vos prochains signalements de nid de frelons asiatiques, la désinsectisation ne se fera plus systématiquement. Le traitement aura lieu **UNIQUEMENT** si le nid est actif, sous abri (hangar, grenier, préau,...), ou situé à un emplacement pouvant présenter un risque de piqûre pour la population (nid en activité à moins de 4 mètres du sol).